

TABLES DES MATIÈRES

<u>I. INTRODUCTION</u>	5
<u>II. SUJET DE RECHERCHE</u>	6
1. CHOIX ET MOTIVATIONS	6
2. OBJECTIFS DU TRAVAIL	7
3. LIEN AVEC LE TRAVAIL SOCIAL	7
<u>III. CADRE CONCEPTUEL</u>	9
1. L'ÉTRANGER	9
1.1 DÉFINITIONS DE L'ÉTRANGER	9
1.2 PERMIS DE SÉJOUR	10
1.3 PRÉSENCE ÉTRANGÈRE EN SUISSE	11
2. L'INTÉGRATION	13
2.1 DÉFINITIONS DE L'INTÉGRATION	13
2.2 INDICATEURS DE L'INTÉGRATION	16
2.3 L'INTÉGRATION EN SUISSE	19
3. LA DIASPORA TURQUE DE SUISSE	21
3.1 IMMIGRATION DE LA POPULATION TURQUE EN SUISSE	21
3.2 PROFIL DE LA DIASPORA	22
<u>IV. PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES</u>	29
<u>V. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE</u>	31
1. TERRAIN DE RECHERCHE	31
2. ÉCHANTILLON D'ÉTUDE	31
2.1 PROFILS DES PARTICIPANTS	33
3. MÉTHODE DE RÉCOLTE DES DONNÉES	34
4. ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF	34
4.1 AVANTAGES ET LIMITES	35
5. CADRE ÉTHIQUE	36

<u>VI. ANALYSE DES DONNÉES</u>	37
1. L'INTÉGRATION	37
1.1 COMPRÉHENSION DU PROCESSUS D'INTÉGRATION	37
1.2 INDICATEURS D'INTÉGRATION	41
1.3 ACTEUR(S) DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION	45
2. LANGUE	48
2.1 IMPORTANCE DU FACTEUR LINGUISTIQUE DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION	48
2.2 FONCTIONS DE LA LANGUE NATIONALE	51
2.3 APPRENTISSAGE DE LA LANGUE NATIONALE	54
<u>VII. VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES</u>	58
<u>VIII. PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES</u>	62
1. EXPÉDITION D'UN JOUR	62
<u>IX. CONCLUSION</u>	65
1. RÉSULTATS DE LA RECHERCHE	65
2. LIMITES DE LA RECHERCHE	66
3. BILAN PERSONNEL ET PROFESSIONNEL	67
<u>X. BIBLIOGRAPHIE</u>	69
<u>XI. ANNEXES</u>	74
<u>XII. GLOSSAIRE</u>	83

I. INTRODUCTION

Avec plus de 24% de résidents étrangers en Suisse, selon les chiffres relevés par l'Office fédéral de la statistique (OFS) à la fin de l'année 2015, la cohabitation de la population suisse avec les populations étrangères constitue une réalité. De nos jours, comme d'antan, les étrangers occupent régulièrement une place dans les médias, les débats politiques ou encore les discussions populaires. Mais que savons-nous à leur sujet ? Quelle est leur perception du processus d'intégration ?

Nous examinerons ces questions au moyen d'entretiens avec les personnes concernées. Il s'agira de saisir ce que l'intégration signifie pour les migrants turcs et de connaître les indicateurs qu'ils jugent nécessaires dans ce processus. Aussi, nous tenterons de comprendre l'importance que revêt le critère d'intégration relatif à la langue et de nous rendre compte des initiatives entreprises par les Turcs au quotidien dans l'apprentissage du français.

Pour ce faire, ce travail de Bachelor se divisera en plusieurs parties distinctes. Dans un premier temps, nous mettrons en lumière les motivations ainsi que le rôle du travailleur social quant à cette thématique. Puis, les lectures effectuées permettront d'établir plusieurs concepts qui aideront à affiner la question de recherche et les hypothèses. Nous définirons ensuite la méthodologie du travail adoptée pour la recherche de terrain. Cette partie précisera le terrain de recherche, l'échantillon retenu et la méthode sélectionnée pour le recueil des données. Suite à la phase d'entretiens, l'analyse des données permettra d'une part, de comparer les différents entretiens et les concepts théoriques abordés et d'autre part, de vérifier les hypothèses soulevées. Finalement, un projet résultant des synthèses de l'analyse sera proposé et donnera place à la partie conclusive de cette recherche.

II. SUJET DE RECHERCHE

1. CHOIX ET MOTIVATIONS

Née en Suisse de parents migrants turcs, mon vécu et celui de mes proches m'ont amenée à me pencher sur les questions liées aux personnes étrangères de Suisse, plus particulièrement aux migrants originaires de Turquie. Compte tenu de mes propres origines, je porte naturellement un grand intérêt aux sujets d'actualité concernant les étrangers.

Certains débats télévisés ou encore mon propre processus de naturalisation ont fait naître chez moi de nombreuses interrogations sur la notion d'intégration et sur ce que signifie « être intégré ». Durant les entretiens pour l'obtention de la nationalité suisse, les délégués s'intéressaient à évaluer notre niveau d'intégration en nous posant des questions telles que : « *Avez-vous dans votre entourage des amis suisses ? Si oui, beaucoup ?* », « *Où sortez-vous en ville de Sion avec vos amis ? Pouvez-vous me citer des lieux/bars que vous fréquentez ?* » ou encore en nous interrogeant sur nos relations amoureuses. Les questions m'ont parfois surprise et m'ont paru par moments intrusives. Cette expérience a attisé mon intérêt pour les sujets ayant trait à l'intégration des étrangers. J'ai par la suite également pu constater à plusieurs reprises que ma perception de l'intégration ne s'accordait pas avec celles parfois véhiculées dans les médias, les débats politiques ou les discussions populaires. Je m'interrogeais donc sur les définitions existantes, les concordances et les divergences possibles avec ma conception personnelle.

J'ai ainsi souhaité donner la parole aux personnes concernées, c'est-à-dire « aux étrangers », en estimant qu'elles sont relativement peu consultées lorsque nous parlons d'elles. J'ai décidé de me focaliser sur la population d'origine turque, à laquelle j'appartiens. L'intention de ce choix a également été de tendre vers une certaine homogénéité.

Dans le cadre de cette recherche, je me suis intéressée à connaître et à comprendre les représentations des citoyens d'origine turque, ce qui m'a amenée à poser la question de recherche suivante :

« Quelles représentations du processus d'intégration ont les migrants originaires de Turquie résidant en Valais ? »

2. OBJECTIFS DU TRAVAIL

Objectifs professionnels :

Le premier objectif que nous retiendrons sera de saisir la complexité de la notion d'intégration à travers la littérature et les entretiens. Le deuxième concernera plus précisément l'apprentissage de la langue par rapport au processus d'intégration. L'objectif sera alors de saisir la portée de l'apprentissage d'une langue nationale dans le quotidien d'un migrant. Relativement à une visée professionnelle, le dernier objectif consistera à faire ressortir une piste d'action adéquate que le travailleur social pourra mettre en place.

Objectifs personnels :

Un premier objectif personnel sera de pouvoir prendre de la distance avec mes propres opinions et mon vécu en tant que fille de migrants. Le second objectif sera d'apprendre à organiser et à structurer un texte conséquent.

3. LIEN AVEC LE TRAVAIL SOCIAL

Toute personne dans une société donnée est concernée par les rapports à l'altérité. Rien qu'à l'intérieur des frontières nationales, la Suisse compte des cantons aussi bien germanophones, francophones qu'italophones. Elle ne manque pas de diversité linguistique et culturelle. Les habitants de Suisse sont particulièrement concernés en raison du taux élevé de personnes d'origine étrangère, qui s'élevait en 2015¹ à 24% de la population résidante en Suisse. La communauté d'origine turque, quant à elle, avec un taux de plus de 3,3%², est la 8^{ème} population étrangère la plus représentée de Suisse. Les contacts et la cohabitation avec les étrangers sont en Suisse, mais aussi en Valais (environ 23% d'étrangers dans le canton)³, une réalité avec laquelle les habitants doivent se familiariser.

La probabilité de rencontrer des étrangers dans nos vies professionnelles et privées est donc très élevée. Le travailleur social n'échappe pas à ce fait. Lorsqu'il ne travaille pas dans des associations spécialisées dans l'accueil et la prise en charge de migrants ou d'étrangers, il exerce sa fonction dans une quelconque institution dans laquelle il est amené à travailler avec des personnes d'origine étrangère. Il fait donc partie des premiers acteurs concernés par les rapports à l'altérité. Le programme de formation

¹ Confédération, « population de nationalité étrangère » sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere.html>

² *Ibid.*

³ Confédération, « structure de la population résidante permanente selon les cantons » sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere.assetdetail.80431.html>

des Hautes Écoles en travail social y accorde d'ailleurs une place importante, comme en témoigne les enseignements sur le rapport à l'autre, l'observation, la communication ou encore sur la perception du monde. À travers sa formation, le travailleur social est sensibilisé à ces questions et est encouragé à développer des compétences visant à l'ouverture et à la compréhension de situations complexes. Il est aussi encouragé à réajuster continuellement sa pratique grâce à l'introspection. Il doit être attentif à respecter et à prendre en considération les normes culturelles des personnes qu'il accompagne.

Sur le terrain, le professionnel favorise l'intégration des individus suivis et les soutient tout au long de ce processus. Il lui est nécessaire de saisir l'origine des comportements afin d'avoir une meilleure approche avec chacun. L'intégration de la personne accompagnée s'étend sur tous les aspects de sa vie. Ainsi, le travailleur social doit pouvoir collaborer avec un vaste réseau afin d'encourager les migrants dans ce processus à travers différents domaines.

À la fin de cette recherche, une piste d'action adéquate sera proposée en lien avec les résultats qui ressortiront de l'analyse.

III. CADRE CONCEPTUEL

La question de recherche préalablement exposée, présupposera le développement de plusieurs concepts théoriques en vue d'étoffer notre réflexion et d'enrichir nos connaissances sur le sujet. Le cadre conceptuel permettra en outre d'affiner les hypothèses et d'établir des liens avec les données recueillies. Les trois concepts retenus qui seront développés ci-dessous sont l'étranger, l'intégration et la diaspora turque de Suisse.

1. L'ÉTRANGER

Dans le cadre de ce travail, nous nous intéresserons à la personne étrangère. Ainsi, nous nous concentrerons dans cette section à comprendre ce que signifie le terme « étranger » et à préciser la définition qui sera retenue pour la suite de cette recherche. Nous aborderons les autorisations de séjour nécessaires à un étranger qui désire résider en Suisse. La situation actuelle de la présence étrangère sera abordée avec des données statistiques. En dernière partie de chapitre, nous tenterons de répondre aux questions suivantes : Quelle est actuellement la proportion des personnes étrangères sur le territoire helvétique ? Quand s'est-elle intensifiée ? Quels sont les pays de provenance de ces personnes ?

1.1 DÉFINITIONS DE L'ÉTRANGER

Divers termes existent et peuvent être inclus dans celui d'étranger, dont le sens est relativement large. Il est nécessaire de bien définir et clarifier le mot « étranger » pour la suite de ce travail.

Le terme étranger peut désigner un individu « *qui ne fait pas partie d'un groupe, d'un milieu, d'un organisme, ou qui n'est pas considéré comme en faisant partie* »⁴ selon le Larousse. Ainsi, toute personne n'appartenant pas à un groupe ou à un système donné est considérée comme étrangère. Ce même dictionnaire donne une seconde définition, correspondant à celle qui est plus couramment utilisée. L'étranger est défini comme celui « *qui est d'un autre pays, qui n'a pas la nationalité du pays où il se trouve* »⁵. Rosita Fibbi (1999), professeure en sociologie des migrations, ajoute que « *ce qui définit l'étranger est sa non-appartenance au nous national, et en conséquence, le fait d'être privé des droits attachés à cette qualité de membre* » (cité in Bolzman & Tabin, 1999, p.15). L'étranger ne fait donc pas partie intégrante du pays et ne jouit pas des mêmes droits que les

⁴ Larousse, « étranger » sur http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9tranger_%C3%A9trang%C3%A8re/31536

⁵ *Ibid.*

autochtones. Ainsi, une personne d'origine portugaise née et vivant en Suisse est considérée comme étrangère, au même titre qu'un migrant d'origine turque installé récemment.

Partant de ces définitions, nous comprenons davantage l'étendue du terme étranger, qui regroupe les migrants, les enfants issus de la migration, les touristes ainsi que les frontaliers. Dans le cadre de ce travail, nous retiendrons par « étranger » la définition des individus résidant en Suisse et dont le pays d'origine est différent du pays d'installation. Ainsi, nous écarterons volontairement les touristes et les frontaliers. Le terme « étranger » ne sera limité pas à celui de « migrant », défini par l'UNESCO comme « toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays »⁶, qui comporte donc l'idée d'un déplacement d'un pays d'origine à celui d'accueil.

1.2 PERMIS DE SÉJOUR

Pour pouvoir résider légalement dans le pays, les personnes n'ayant pas le passeport suisse doivent être en possession d'une autorisation de séjour. Il en existe plusieurs qui varient selon l'origine, la durée ou encore le motif d'arrivée. Les pays membres de l'Union Européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont plus facilement accès aux documents souhaités. Par exemple, un étranger d'origine allemande venu en Suisse afin d'exercer une profession sera privilégié en comparaison avec un Somalien arrivé pour le même motif. Dans ce travail, nous nous intéresserons plus particulièrement aux permis C, B et N, car ce sont les autorisations qui se rapportent le plus aux citoyens turcs de Suisse.

Permis C : ce document est une autorisation d'établissement délivrée aux habitants installés en Suisse de manière ininterrompue depuis dix ans. Cependant, la décision étant prise en fonction de la provenance de la personne, ce délai est réduit à cinq ans pour les citoyens de l'UE/AELE. Les détenteurs de ce permis d'établissement jouissent de droits plus larges par rapport aux droits conférés par les autres autorisations. Ainsi, ils peuvent changer librement de canton, d'employeur ou ont encore la possibilité d'exercer une profession de manière indépendante⁷. À noter que la Turquie ne faisant pas partie des membres de l'UE/AELE, un migrant turc doit être domicilié durant dix ans pour bénéficier du permis C. Cette durée passe à cinq ans pour les migrants dont le conjoint est suisse ou possède le permis C.

Permis B : il s'agit d'une autorisation de séjour qui se rapporte principalement aux autorisations de travail et aux regroupements familiaux. Le détenteur de la nationalité suisse peut ainsi garantir aux membres de sa famille (conjoint, descendants) de recevoir leur livret B et séjourner en terre helvétique selon l'article 42 al.1 de la loi

⁶ UNESCO, « migration » sur <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>

⁷ Socialinfo, « permis d'établissement » sur <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=578>

fédérale sur les étrangers (LEtr, 2005). Pour l'obtenir, les ressortissants de l'UE/AELE sont privilégiés. Il leur suffit d'attester d'un contrat de travail d'une durée minimum d'une année afin d'obtenir un permis B pour cinq ans, contrairement aux personnes non européennes pour qui la durée de validité de l'autorisation de séjour est valable un an⁸.

Permis N: ce document s'adresse aux requérants d'asile. Les concernés doivent déposer une demande d'asile dès leur entrée sur le territoire suisse. Cette requête est considérée par la loi sur l'asile (LAsi) comme « *toute manifestation de volonté par laquelle une personne demande à la Suisse de la protéger contre des persécutions* » (art.18, 1998). Au cours de l'attente d'une réponse décisive des autorités, une permission de résidence est donnée aux requérants⁹, le livret N. Les requérants vivent avec la crainte d'être expulsés du pays jusqu'à l'obtention d'une décision des autorités¹⁰. Ce livret ne permet d'exercer aucune activité lucrative durant les trois premiers mois (LAsi art.43 al.1, 1998), puis par la suite, sur autorisation des autorités. Leur accès aux droits fondamentaux et sociaux est limité.

Nous relevons également la présence d'étrangers qui ne sont pas légalement autorisés à rester dans le pays, nommés les sans-papiers ou les clandestins. Selon le Larousse, ce sont des personnes qui ne possèdent pas « *les documents qui lui permettent de justifier de son identité et, si elle est étrangère, de la régularité de sa situation [...]* »¹¹. Les travailleurs turcs venus après 1950 en Suisse étaient, à leur début, généralement des sans-papiers. Dès l'obtention d'une autorisation de travail, le permis B leur était alors accordé.

Il est intéressant de connaître ces différentes autorisations de séjour en raison du rôle que peut jouer le statut dans le processus d'intégration. En effet, être dans un autre environnement que celui d'origine, de s'impliquer, de se projeter sont des étapes susceptibles de varier en fonction de ces autorisations.

1.3 PRÉSENCE ÉTRANGÈRE EN SUISSE

Selon Etienne Piguet (2009), professeur en géographie et spécialiste en flux migratoires, l'immigration est une composante importante de l'histoire helvétique. Actuellement, un tiers de la population helvétique est issu de la migration (ce chiffre inclut la 1^{ère} ainsi que la 2^{ème} génération) et un quart de ses habitants est né à l'étranger. Ce professeur estime que ces chiffres sont « considérables », et il relève que la Suisse dépasse largement les pays européens par son pourcentage de personnes issues de la migration.

⁸ Ville de Sion, « permis de séjour » sur <http://www.sion.ch/particuliers/vieprivee/controle-habitants/permis-de-sejour.xhtml>

⁹ Confédération, « livret N » sur https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/aufenthalt/nicht_eu_efta/ausweis_n_asylsuchende.html

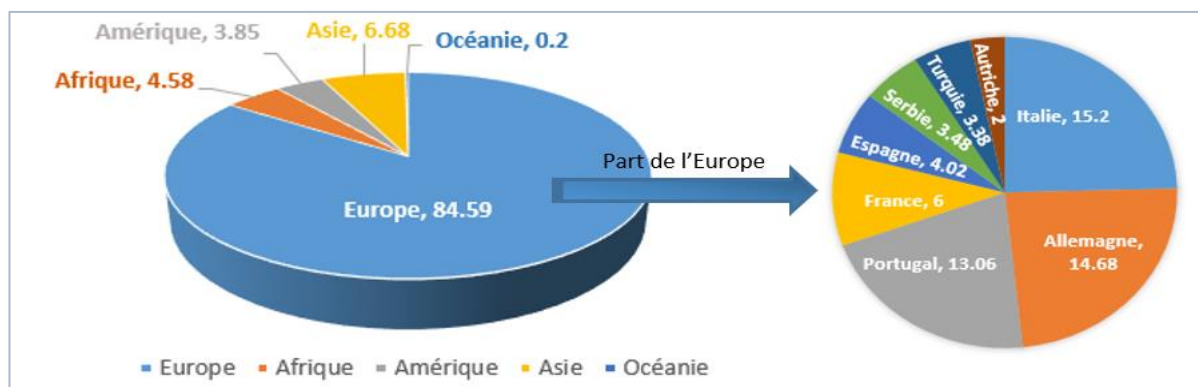
¹⁰ Dictionnaire suisse de politique sociale, « Requérant d'asile » sur <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=50>

¹¹ Larousse, « sans-papiers » sur <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sans-papiers/70894>

En 1836, la Suisse ne compte que 2.5% d'étrangers de sa population totale¹². À la fin du 19^{ème} siècle, le pays recrute une importante main-d'œuvre ouvrière dans les domaines tels que la construction, la restauration et l'hôtellerie afin de répondre aux besoins économiques d'après-guerre. Dès 1885, les ouvriers italiens venus en Suisse font augmenter la proportion d'immigrants du pays. L'Italie représente dès lors le principal fournisseur de mains-d'œuvre en Suisse. Par la suite, leur entrée sera facilitée grâce la conclusion de l'accord du traité de libre établissement de 1948 avec l'Italie. C'est essentiellement durant le 20^{ème} siècle que l'immigration en Suisse s'amplifie par l'arrivée de plus de 2.5 millions d'étrangers entre 1951 et 1970, principalement des travailleurs possédant un permis temporaire¹³. D'autre part, les réfugiés d'après-guerre issus de pays en conflit tels que la Hongrie (1956), le Tibet (1963), le Vietnam et le Cambodge (1979-1982), se multiplient. En 1962, des personnes en provenance d'Espagne entrent en Suisse, puis dès 1980, ce sont les Portugais, les Turcs, les Sri Lankais, les Ex-Yougoslaves (1990), mais aussi les populations des pays arabes, africains et du sud-est de l'Europe¹⁴.

En 2002, la conclusion du traité de la libre circulation pour les ressortissants de l'Union européenne facilite l'accès en Suisse à ces derniers, contrairement aux membres d'autres nations pour qui l'entrée est très restrictive et qui ne sont souvent acceptés qu'en raison de leur haute qualification¹⁵. On constate que la facilité d'accès varie selon la provenance des individus.

À la fin de l'année 2015, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le pays comptait 24% d'étrangers¹⁶. À noter que ce chiffre n'inclut pas les étrangers naturalisés. Les données de l'OFS¹⁷, résumées dans le schéma ci-dessous, indiquent les origines les plus



¹² Dictionnaire historique de la Suisse, « immigration » sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7991.php>

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Confédération, « la Suisse, pays d'immigration » sur <https://www.bar.admin.ch/bar/fr/home/recherche/recherche/themes/auf-den-spuren-von-aus--und-einwanderern/einwandererland-schweiz.html#1644419289>

¹⁵ Dictionnaire historique de la Suisse, « immigration » sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7991.php>

¹⁶ Confédération, « population de nationalité étrangère » sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere.html>

¹⁷ *Ibid.*

représentées de la population étrangère en 2015. Les étrangers des pays européens (en majorité ceux d'Italie, d'Allemagne et du Portugal), représentent plus de 80% de la population étrangère en Suisse. En dehors des populations de l'UE, un nombre important de personnes d'origine kosovare, serbe ainsi que turque réside dans le pays. Cette dernière, qui nous intéresse plus précisément dans ce travail, représente plus de 3,3% de la population étrangère en fin 2015, ce qui équivaut à près de 70'000 Turcs (non-naturalisés)¹⁸. De plus amples informations seront données à ce propos dans la suite de ce cadre théorique.

2. L'INTÉGRATION

Le deuxième concept théorique qui va nous intéresser dans ce travail est celui de l'intégration. Ce terme en vogue est couramment et aisément utilisé par tout individu de nos jours. Mais que signifie-t-il, que devrions nous comprendre par son emploi? Qu'est-ce qu'une personne étrangère intégrée? Nous présenterons dans un premier temps les significations de l'intégration attribuées au sein de la littérature et ce qu'elles renferment, avant de nous pencher sur les éléments qui permettent de déterminer l'intégration d'un individu. Nous apporterons ensuite des éclairages à ce sujet.

2.1 DÉFINITIONS DE L'INTÉGRATION

La notion de l'intégration, qui est un processus complexe, est sujette à des variations au sein de la littérature, selon le domaine de recherche des auteurs. L'intégration à un groupe ou un pays peut être décrite comme un « *processus individuel d'incorporation à un groupe social. Ce processus concerne avant tout les personnes étrangères au groupe constitué (les "étrangers" au sens strict)* »¹⁹. Barel (1990), sociologue et chercheur, ajoute dans le sens d'un processus individuel que « *le social intégrateur n'a pas lui-même à s'intégrer. Il est intouchable. Il est ce qu'il faut reproduire à l'identique, le modèle, la limite. Il est la normalité* » (p. 86). Selon le sociologue, toute personne qui dévie de ce modèle d'intégration peut être considérée comme marginale et/ou déviante. Dans sa conception, le contexte social est installé et ne montre pas d'ouverture pour l'accueil de l'individu. En ressort également l'idée d'une l'intégration à sens unique où l'étranger est le seul responsable de son processus d'intégration. Barel (1990) avance par ailleurs l'existence d'une relation inégalitaire notamment entre le migrant et la société d'accueil, incluant l'idée de domination et de hiérarchie.

Cette compréhension de l'intégration, dite assimilationniste, rejoint les travaux de l'École de Chicago sur l'immigration, qui avancent que les caractéristiques des migrants se rapprochent de celles des natifs jusqu'à devenir similaires à celles-ci (Safi,

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Dictionnaire suisse de politique sociale, « intégration » sur <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=444>

2011). Cette attente d'efforts à fournir par l'autre est également relevée dans l'ouvrage de Cretton, Amrein et Fellay (2012) sur l'intégration des migrants en terres valaisannes. En effet, l'anthropologue Viviane Cretton (2012) souligne, à travers les propos d'habitants de seize villages du Bas-Valais, qu'il est attendu que les initiatives de contacts avec la population autochtone émanent et soient d'abord entreprises par le migrant (cité in Cretton, Amrein & Fellay, 2012, p.178).

La sociologue Dominique Schnapper (2007) nuance le devoir de l'étranger à s'intégrer que mentionne Barel (1990) et relève une participation volontaire de la personne étrangère dans le milieu social. Pour la sociologue (2007), l'intégration constitue « *les processus par lesquels les individus participent à la société globale par l'activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation matérielle, l'adoption des comportements familiaux et culturels, les échanges avec les autres, la participation aux institutions communes* » (cité in Cretton, 2013, p. 2). Cesari-Lusso (2001), docteur en psychologie, ajoute qu'elle implique l'aptitude à s'insérer « *sans devoir renoncer pour autant à son appartenance culturelle originelle et à sa nationalité* » (p. 183).

Cette vision rejoint « l'intégration créatrice » de Métraux (2011). D'après ce psychiatre et psychothérapeute, il existe quatre manières d'être dans un monde qu'il illustre par un schéma (p.92) permettant d'analyser leurs articulations (illustration 1). Elles se rapportent « *aux appartenances du sujet et aux modes d'investissement, positif ou négatif, des mondes d'origine et d'accueil* » (Métraux, 2011, p. 92). Relevons que l'individu n'est pas forcément installé définitivement dans l'une de ces manières d'être. Son évolution et sa transition d'une position à une autre est probable.

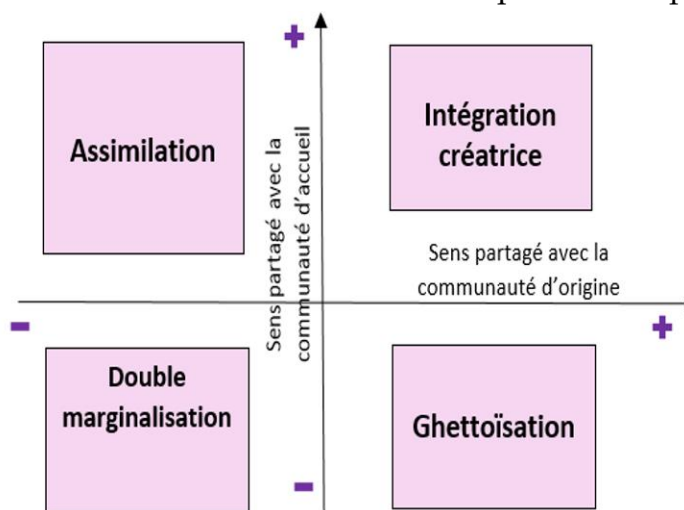


Illustration 1 : « manières d'être dans un monde »

Assimilation : il s'agit d'être semblable voire identique aux natifs. L'individu cherche à imiter l'autre et à se confondre à lui, à se distancer de sa culture pour en adopter une nouvelle, jusqu'à en oublier ses origines (Métraux, 2011), ce qui peut être perçu comme une trahison par les membres de sa communauté d'origine. Deux exemples peuvent illustrer cette position : une personne se convertissant au catholicisme une fois installée dans le pays d'accueil (Cretton, 2012, cité in Cretton, Amrein & Fellay, 2012) ou encore un musulman qui abandonne ses pratiques religieuses, comme le jeûne du Ramadan (Métraux, 2011).

Intégration créatrice : il s'agit de rester soi tout en devenant autre. Cette notion indique la prise de conscience des apports des deux mondes et des deux appartenances. C'est la manière de pouvoir faire partie des deux en créant une identité entre les valeurs du pays d'origine et celles du pays d'accueil.

Cette position entraîne des interactions constantes et positives avec la communauté d'origine ainsi qu'avec celle d'accueil. Ciola (1991), à travers la position qu'il nomme être « assis entre deux chaises » se rapproche de l'intégration créatrice car il prétend que : « *pour un migrant, avoir le cul entre deux chaises est la meilleure manière d'être assis* » (cité in Rosenbaum, 1997, p.84). Pour le psychiatre Ciola (1991), cette place est celle d'un individu qui appréhende le monde à travers diverses couleurs, bruits, et cultures qu'il manœuvre.

Ghettoïsation : elle correspond au maintien exclusif du modèle culturel d'origine et un refus de ce qui pourrait provenir du pays d'accueil. Le migrant va fréquenter uniquement des individus de la communauté d'origine dans le pays d'accueil. Ainsi, il s'écarte de la culture du pays d'accueil avec laquelle il n'a pas ou peu de liens (Métraux, 2011). Il est supposé que les attaques ou les difficultés rencontrées, par exemple scolaires, favorisent l'isolement voire la ghettoïsation, qui constitue un moyen de se protéger face à un environnement considéré comme dangereux. La formation de quartiers pakistanais, marocains et autres à Londres reflète, par exemple, la ghettoïsation.

Double marginalisation : c'est « *l'impossibilité de pouvoir se représenter tout avenir* » (Métraux, 2011, p.93). Cette position désigne les personnes ne se sentant pas appartenir à la communauté d'accueil, ni à la société d'origine, et qui de ce fait se retrouvent marginalisées par la société.

Enfin, d'autres textes (Berset et al. ; 2003, Cesari-Lusso ; 2001, Métraux ; 2011, L'Etr art.4 al.3, 2005) mettent en avant le caractère réciproque de l'intégration dans l'ouverture et l'acceptation où « *l'intégration est un processus complexe, permanent, progressif et réciproque qui touche l'ensemble de la société* » (Berset, 2003, cité in Berset et al., p. 13). L'intégration n'est plus à comprendre à sens unique, mais bien comme une construction mutuelle entre l'étranger et la population du pays d'accueil. D'après Portes (1995), la société d'accueil a un devoir considérable dans ce processus (cité in Safi, 2011). L'auteur met en évidence le rôle de l'État (politique migratoire comprenant l'accueil, l'intégration et la gestion des flux ainsi que les lois sur la naturalisation), ainsi que celui de la société civile (attitudes adoptées par la société d'accueil qui sont influencées par la culture du pays, les partis politiques et la conjoncture économique). Portes (1995) relève également le rôle de la communauté ayant la même origine que le migrant et qui est installée dans le pays d'accueil (cité in Safi, 2011). Celle-ci peut être d'une aide précieuse pour le nouvel arrivant (informations sur l'organisation du pays, associations, soutien à l'accueil, au logement et à l'emploi).

L'intégration est donc un concept complexe et multidimensionnel, difficile à définir. Les nombreuses significations existantes au sein de la littérature en témoignent. Aussi, la compréhension de cette notion est susceptible de varier dans le temps ou selon le domaine d'activité de l'individu.

La conception qui fait intervenir la réciprocité dans l'intégration me paraît plus pertinente par la circularité qu'elle suggère. L'explication donnée par Métraux (2011) retient également notre attention car elle montre clairement l'idée d'un processus d'intégration et l'adoption de postures mouvantes. Ainsi, il ne s'agit pas de définir un migrant de manière binaire, comme intégré ou non. Ce modèle suggère une compréhension plus complexe, plus large et implique un mouvement, ce qui évite de réduire la personne à une catégorie donnée et figée. La complexité à définir l'intégration en fait toute sa subtilité et sa subjectivité.

2.2 INDICATEURS DE L'INTÉGRATION

Selon Wanner (2004), l'intégration se caractérise par deux indicateurs : l'intégration structurelle et l'intégration culturelle. La première correspond au niveau d'insertion à travers la structure démographique de la société d'accueil (principalement l'activité professionnelle et la formation). Quant à l'intégration culturelle, il s'agit de transformations dans le mode de vie au quotidien, dans le système de valeurs ou encore, dans les domaines linguistiques ou religieux.

La Confédération helvétique dégage onze domaines du quotidien, résumés dans le schéma ci-dessous²⁰, à travers lesquels l'évolution du processus d'intégration peut être vérifiée chez une personne d'origine étrangère :

²⁰ Confédération, « tous les indicateurs » sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/tous-indicateurs.html>

Domaines	Descriptif	Mesures
Aide sociale et pauvreté	Prend en compte le niveau de vie des personnes étrangères et leur situation sociale et économique	<i>Taux et risque de pauvreté Distribution des revenus Privation matérielle (impossibilité d'achat de biens de consommation)</i>
Culture, religion et médias	Observe les interactions sociales avec les différents groupes de la société Suisse	<i>Participation à une association Attitudes face aux diverses religion et pratiques religieuses Langue d'utilisation des médias</i>
Education et formation	Constitue un des aspects les plus importants, ce domaine examine le niveau de formation et la qualification acquise	<i>Participation à la formation continue Jeunes quittant prématurément l'école</i>
Famille et démographie	Dissemblances de comportement par rapport à la population d'accueil sont étudiées dans ce champ	<i>Mariages mixtes, Taux de fécondité par âge, situation professionnelles des parents</i>
Langue	L'apprentissage d'une langue nationale est une condition à l'intégration. Il a une portée considérable sur les activités que va exercer l'individu.	<i>Langue nationale comme langue principale, connaissance d'une langue pour raisons professionnelles</i>
Logement	Les conditions de vie sont étudiées	<i>Surface moyenne par habitant, loyer par m2, condition au niveau de l'équipement et du bruit</i>
Marché du travail	Condition essentielle afin de répondre à des besoins vitaux	<i>Adéquation entre de formation et profession, taux de chômage</i>
Politique	Observe les conditions que pose et permet la société d'accueil	<i>Confiance envers le système politique, légale et la police, activités politiques et citoyenne</i>
Santé	S'intéresse à l'état de santé, aux activités sportives et à l'accès aux soins	
Racisme, discrimination et sécurité	Se préoccupe des actes discriminatoires vécus	<i>taux de lésés selon infractions, sentiment de sécurité</i>
Criminalité	Etudie les taux de criminalité	<i>Taux de prévenus selon infractions</i>

Ces indicateurs ne contiennent pas certains facteurs qui paraissent pourtant essentiels. Le rapport de la Commission Fédérale pour la Jeunesse (Berset et al., 2003) met en exergue entre autres le niveau psychique (identité), psychosocial (représentations sociales, dynamique de groupe) et culturel (sous l'angle des valeurs et des images liées au pays d'accueil). Par ailleurs, le statut de séjour et la stabilité de celui-ci ainsi que les rapports sociaux sont révélateurs de l'intégration (Piguet, 2009). Ces différentes conceptions nous montrent qu'il n'existe pas de consensus dans les critères mis en avant lorsqu'il s'agit d'intégration, comme nous l'avons déjà constaté à travers les différentes définitions. Cependant, plusieurs textes (Métraux ; 2011, la Confédération) s'accordent quant à l'importance de la langue. Aux yeux de la Confédération, elle

représente « à la fois une condition essentielle et le résultat d'une intégration réussie »²¹. De plus, les connaissances linguistiques locales ont une influence sur d'autres domaines de l'intégration à savoir professionnel, social ou encore sur les activités qu'entreprend le migrant. Elles favoriseraient ainsi fortement la réussite dans ces divers champs²².

Les occasions et la fréquence des rencontres avec le nouveau monde varient selon les personnes et agissent ainsi sur l'intégration (Métraux, 2011). En effet, un migrant venu pour suivre une formation, aura quotidiennement l'occasion de se mêler à la population locale, ce qui n'est pas nécessairement le cas d'un père de famille travaillant de nombreuses heures. Ses opportunités et ses disponibilités seront plus faibles.

L'intérêt d'exposer ces critères est d'apercevoir la diversité et la quantité des domaines touchés par l'intégration. Le répertoire des indices d'intégration fluctuent à travers le temps et selon les individus. Relevons aussi que certains d'entre eux semblent plus utiles car ils favorisent d'autres domaines d'intégration. Comme à travers l'exemple de la langue ci-dessus, l'intégration professionnelle semble également avoir des répercussions sur d'autres aspects. Ainsi, la personne est susceptible d'avoir plus de contacts sociaux avec les habitants du pays et avec la langue locale, éléments qui encouragent à leur tour l'intégration linguistique et sociale. Néanmoins, le type de permis de séjour peut endosser un rôle dans ce processus. Dans le cas de notre exemple, un permis de séjour avec autorisation de travail semble être un préalable nécessaire.

Il est probable que la compréhension de l'intégration et de ce qu'elle renferme déteigne sur la perception de l'autre. Lors d'un débat autour de l'initiative contre les minarets dans l'émission Infrarouge de la RTS (Radio Télévision Suisse, 2009)²³, Oskar Freysinger, conseiller national à cette période et membre de l'Union démocratique du centre (UDC), évoquait que : « ce problème qu'il y a, c'est que la population qui est venue en Suisse est principalement venue euh des Balkans, et c'est une population musulmane qui a été convertie sur le tard. Et donc le problème religieux avec ces gens, effectivement la doctrine... j'en connais, et ils boivent du vin, ils se comportent comme l'Européen moyen ». Son interlocuteur, Tarik Ramadan, islamologue, y réagit : « Ah d'accord. Les musulmans que vous voulez c'est ceux qui boivent du vin, ils se comportent normalement ». À travers son discours, il est donc intéressant de comprendre sa perception de l'intégration qui se rapporte au comportement « normal » d'un citoyen moyen d'Europe et de Suisse, c'est-à-dire d'un citoyen chrétien. Pour ce partisan de l'UDC, un des critères

²¹ Confédération, « langue nationale comme langue principale » sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/indicateurs-cles/langue/langue-nationale.html>

²² Confédération, « langue » sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/indicateurs-cles/langue.html>

²³ Infrarouge, « Faut-il interdire les minarets en Suisse », diffusé le 3 mars 2009, 22'10 sur <https://www.youtube.com/watch?v=JdzTPuew2U8>

d'intégration qu'il cite est lié à la socialisation et à la consommation d'alcool, courante en Valais.

En conclusion, nous pouvons affirmer qu'il n'existe pas de descriptions unanimes relatives aux critères de l'intégration. Les attentes envers les étrangers restent imprécises et amènent généralement à la confusion, ce qui complexifie d'autant plus leur compréhension.

2.3.1 L'INTÉGRATION EN SUISSE

La politique suisse en matière d'intégration des étrangers a longtemps été à portée assimilationniste et hostile à l'égard des migrants (Marti, 2014, 20'). Elle s'est adonnée à cette politique jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle (Studer, Arlettaz & Argast, 2013). Dans cette perspective, il est exigé de l'étranger d'intérioriser le mode de vie, les valeurs, les normes et les principes locaux jusqu'à se fondre dans la population de la terre d'accueil (Windisch, 2002). Ainsi, en 1898, le conseiller radical national Curti Théodore, en pointant du doigt un danger démographique, social et politique, fait adopter un postulat - accepté par le Conseil national - afin de faciliter la naturalisation des personnes « capables de s'assimiler » (Studer, Arlettaz & Argast, 2013). Cette même politique est également pratiquée lors des procédures pour la naturalisation des étrangers, démarche qui peut représenter l'étape ultime du processus d'intégration, voire même d'assimilation. En effet, le manque de souplesse des autorités suisses est perceptible (Windisch, 2002). C'est également ce que démontre la comédie ironique et satirique « les faiseurs de Suisses » (1978), qui illustre la tendance des autorités d'autrefois à contrôler l'assimilation de l'étranger, sans quoi ses chances d'être naturalisé étaient compromises.

S'attendre à ce que l'étranger s'intègre par voie d'assimilation : cette idée habite encore les autochtones de Suisse, mais elle n'est plus majoritaire aujourd'hui (Studer, Arlettaz & Argast, 2013). La volonté de gommer les différences culturelles est progressivement remise en question. Actuellement, la Suisse oscille peu à peu entre une politique d'assimilation et une politique d'intégration (Perregaux et al., 2001). En effet, plusieurs éléments témoignent de l'ouverture de la Suisse à l'accueil des diverses cultures et populations. Tout d'abord, relevons que la Suisse, contrairement à d'autres pays voisins, autorise la double nationalité depuis 1992. Cela permet aux personnes d'origine étrangère de conserver leur nationalité et leur attachement au pays d'origine, tout en étant naturalisées²⁴. Au niveau fédéral, la Loi sur les étrangers (LEtr) indique également l'ouverture du pays par la réciprocité de l'intégration qui « suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard » (art.4 al.3). Dès lors, la responsabilité de l'intégration est du ressort du migrant, de la population du pays d'accueil mais est aussi « une tâche que la Confédération, les cantons, les communes, les partenaires sociaux, les organisations non

²⁴ Confédération, « double nationalité » sur https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/buergerrecht/schweizer_buergerrecht/doppelbuergerrecht.html

gouvernementales et les organisations d'étrangers se doivent d'accomplir en commun » (LEtr art. 53 al.5). L'article 53 al.2 de la LEtr prévoit que ces instances doivent créer « *des conditions propices à l'égalité des chances et à la participation des étrangers à la vie publique* ».

Entre 2014 et 2017, les cantons ont également mis en place le programme d'intégration cantonal (PIC) qui définit des mesures relatives à l'encouragement spécifique de l'intégration²⁵ des personnes étrangères. Chaque canton y définit des stratégies afin de favoriser l'intégration à travers trois axes mis en avant par la Confédération qui sont, respectivement, l'information et le conseil, la formation et le travail, la communication et l'intégration sociale. En vue de faciliter la mise en œuvre du PIC en Valais, le projet « Cohabiter »²⁶ a été mis sur pied en incluant tous les acteurs de l'intégration : les nouveaux arrivants, la population, les administrations, les entreprises et les associations. Les objectifs du projet sont d'accueillir et d'informer les nouveaux arrivants, de sensibiliser la population locale aux questions de migration et d'intégration ainsi que d'encourager le vivre ensemble. Pour ce faire, certains projets ont été réalisés :

L'un d'entre eux est le programme « Parrains-marraines culturels ». Pour favoriser l'accueil, l'intégration et la vie sociale des nouveaux arrivants dans une commune, des rencontres entre les nouveaux venus et des parrains volontaires de toutes origines ayant connaissance de la commune sont organisées. Ces relations de partage permettent ainsi de faciliter et de renforcer l'entraide et la transmission des informations. L'ancien résidant peut alors faire part de ses connaissances par exemple, sur la région, les structures existantes, et répondre aux besoins et aux questions du nouvel arrivant.

D'autres projets ont également vu le jour, tels que l'exposition « Serious games » qui a fait suite à une recherche sur la thématique de la migration en Valais. Elle a également intéressé l'association Cohabiter par sa démarche didactique. L'exposition tente de sensibiliser les visiteurs aux parcours des migrants à travers des jeux. Elle présente de manière ludique le vécu de 25 personnes étrangères, de leur voyage ou encore de leur motivation à quitter leur pays. Par cette activité, le spectateur est également renvoyé à ses propres représentations sur l'étranger.

Actuellement, les lois suisses (LEtr, OIE²⁷) cherchent donc davantage à valoriser les cultures d'origine, ainsi qu'à préserver l'égalité des chances et le bien être des étrangers en Suisse. Ceci atteste également que la politique migratoire s'oriente vers un modèle d'intégration des étrangers et se distance progressivement du modèle assimilationniste, bien qu'elle en garde encore des traces.

²⁵ Confédération, « programmes cantonaux d'intégration » sur <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/integration/kip.html>

²⁶ Cohabiter, sur <http://www.cohabiter.org>

²⁷ Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE)

3. LA DIASPORA TURQUE DE SUISSE

La Suisse regroupe parmi ses habitants de multiples nationalités. Les Turcs constituent une des dix communautés étrangères les plus présentes en Suisse. Un rapport de 2010 de l'Office fédéral des migrations (ODM)²⁸ indique néanmoins qu'ils restent mal connus par les habitants de Suisse (Haab et al.). Notre recherche portant sur des personnes originaires de Turquie²⁹ et vivant en Suisse, c'est-à-dire des migrants de première génération, nous allons chercher à mieux connaître cette communauté. Qui sont les Turcs de Suisse? Pour quelles raisons s'y sont-ils installés? Comment se situent-ils au sujet de leur formation ou de leur emploi? Quels rapports entretiennent-ils avec les différentes langues, soit celle d'origine et celle locale?

3.1 IMMIGRATION DE LA POPULATION TURQUE EN SUISSE

Au total, quelques 4 millions de Turcs ont émigré de leur pays pour rejoindre l'Europe occidentale (Topgul, 2012, cité in Wanner, 2012), ce qui équivaut à plus de 5% de la population de Turquie (Castles, 2007, cité in Wanner, 2012, p.44). La Suisse n'étant pas le pays de destination principal des Turcs, ceux qui y sont venus l'ont fait de leur propre initiative (Fibbi et al., 2004, cité in Wanner, 2012).

La Suisse a enregistré une hausse de l'immigration en provenance de Turquie en plusieurs vagues. Initialement pour cause économique, puis pour cause politique, l'immigration des Turcs se réalise actuellement à travers le regroupement familial. Par conséquent, la collectivité d'immigrés de Turquie en Suisse démontre que les motifs d'arrivée ainsi que la capacité d'adaptation ont évolué à travers le temps (Topgul, 2012, cité in Wanner, 2012). Dans les lignes suivantes, nous présenterons brièvement toutes les vagues relatives aux migrations des Turcs en Suisse. Cependant, nous nous intéresserons davantage aux migrations qui correspondent aux Turcs rencontrés lors de cette recherche, soit économiques et familiales.

La première vague d'immigration économique a eu lieu à partir des années 1960. Par l'intermédiaire d'accords signés, l'État turc pourvoit plus de 780'000 travailleurs pour la main-d'œuvre en Europe en 1973, dont 80% en Allemagne (Focus Migration, 2009, cité in Haab et al., 2010, p.28). À cette période, de nombreux employeurs cherchent à engager de la main-d'œuvre étrangère. Souvent, les conditions de travail des employés étrangers étaient difficiles et les salaires qu'ils touchaient étaient relativement bas. Une politique libérale dans l'accueil des étrangers étant intentionnellement mise en place, franchir les frontières du pays était chose accessible pour les migrants (Haab et al., 2010). Avant leur départ, ces derniers détenaient des informations sur le pays au

²⁸ L'Office fédéral des migrations (ODM) n'existe plus actuellement. Elle a donné lieu au Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Néanmoins, ce travail fera plutôt référence à l'Office responsable, à l'époque, des informations transmises (ODM).

²⁹ Dans ce travail, le terme « turc » se rattache à la nationalité. Même s'il comprend les personnes d'origine turque et celles d'origine kurde, nous nous intéresserons plus particulièrement à la diaspora turque de Suisse, population interrogée dans ce travail.

moyen de parents ou de proches déjà sur place. Dès les années 1960, la Suisse a restreint sa politique d'accueil des étrangers, en particulier vis-à-vis des migrants appartenant à une communauté de confession autre que celle chrétienne (Haab et al., 2010). Les Turcs ne pouvaient plus entrer sur le territoire pour simple cause professionnelle et cherchaient à détourner les lois existantes pour y parvenir. C'est donc majoritairement une migration de travail qui a poussé les personnes d'origine turque à émigrer jusqu'en 1980. La seconde vague fait suite à un coup d'État qui a eu lieu le 12 septembre 1980³⁰. Les individus craignant pour leur vie ou redoutant d'aller en prison se sont réfugiés dans d'autres pays, notamment en Suisse (Haab et al., 2010). La troisième vague de migration concerne les demandeurs d'asile d'origine kurde dès les années 1990. À la suite du conflit entre le PKK (parti des travailleurs kurdes) et l'armée turque, environ un million de personnes d'origine kurde sont venues en Suisse en quête d'asile (Haab et al., 2010). La quatrième vague, qui est d'ailleurs toujours d'actualité, est l'immigration par voie de regroupement familial. À partir du 21^{ème} siècle, ce type de migration, qui concerne près de 60% des migrants turcs en Suisse (Topgul, 2012, cité in Wanner, 2012, p.45), constitue pour la communauté en question un droit important en tant qu'étranger. Cette migration comprend le regroupement familial des travailleurs immigrés, mais également le regroupement par le mariage, motif le plus fréquent (Topgul, 2012, cité in Wanner, 2012). Martinello & Rea (2012) rattachent ces mouvements aux enjeux du droit de vivre en famille et aux réflexions sur les Droits de l'homme liées à l'immigration. Ainsi, les étrangers installés de manière légale ont le droit de demander que leur conjoint ou les membres de leur famille s'installent auprès d'eux (Martinello & Rea, 2012).

3.2 PROFIL DE LA DIASPORA

L'ODM, actuellement devenu le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), dénombrait en 2010 plus de 120'000 personnes d'origine turque en Suisse. Ce chiffre inclut tant les individus de nationalité turque (75'000) que ceux naturalisés (45'000) (Haab et al., 2010, p.46). Les Turcs ont tendance à diminuer en Suisse puisqu'en 2015, l'OFS en dénombrait moins de 70'000. Cette population n'en demeure pas moins importante car elle est la huitième communauté étrangère la plus présente de Suisse, avec un taux de plus de 3.3% d'habitants en fin 2015³¹. Dans ce chapitre, nous présenterons des indications et des statistiques quant à la communauté originaire de Turquie vivant en Suisse à travers des données sociales, démographiques et économiques.

³⁰ Un coup d'État militaire a fait renverser le gouvernement mis en place et a restreint les droits fondamentaux des citoyens. Nombreuses ont été les personnes arrêtées et parfois torturées en raison de leurs convictions politiques.

³¹ Confédération, « population de nationalité étrangère » sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere.html>

3.2.1 INDICATEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Âge, genre et état civil

En ce qui concerne les résidents possédant la nationalité turque (non-naturalisés), le nombre d'hommes dépassait en 2007 de peu celui des femmes, soit 54% contre 46% et leur âge se situait en majorité dans la tranche des 25-35 ans (cf. annexe 4) (Haab et al., 2010, p.47). Hommes et femmes inclus, nous comprenons que cette population, est donc considérablement jeune. En ce qui concerne leur état civil, plus de 60% des Turcs ont connu le mariage. En 2007, 54% d'entre eux étaient mariés et 7% étaient divorcés ou veufs (Haab et al., 2010, p.49). À travers ces chiffres, incluant également les jeunes enfants, nous pouvons saisir l'importance que revêt le mariage, célébration généralement courante chez les Turcs. Il est également intéressant de constater que le taux de divorce chez les Turcs est nettement moins important en comparaison avec la moyenne suisse, qui comptait 49.1% de divorce en 2007³².

Installation et statut en Suisse

Sur les 75'000 personnes de nationalité turque (non-naturalisées) qu'a dénombré l'ODM en 2010, plus de 31% sont nées en terre helvétique (Haab et al., p.48). De manière générale, les Turcs sont installés depuis de nombreuses années en Suisse. Il y a dix ans, l'ODM indiquait qu'ils étaient plus de 63% à être établis depuis 15 ans et plus (Haab et al., 2010, p.49). Le taux de personnes nées en Suisse ainsi que leur durée d'installation souvent longue démontre leur attachement à ce pays d'accueil. En 2007, la communauté immigrée de Turquie n'ayant pas le passeport helvétique détenait en forte majorité le permis d'établissement C (80,4%), contre 15,9% pour le permis B (Haab et al., 2010, p.49). La proportion de Turcs possédant le permis F, environ 1,1%, était relativement faible (cf. annexe 5). À noter qu'en 2010, plus de 45'000 Turcs détenaient la double nationalité, turque et suisse.

Cantons d'installation

Selon les indications de l'ODM pour l'année 2007, plus de 120'000 résidents permanents en provenance de Turquie ont été dénombrés (Haab et al., 2010, p.46). Ce chiffre comprend tant les individus qui possèdent le passeport turc que ceux qui détiennent la double nationalité.

³² Confédération, « indicateurs de nuptialité et de divortialité en Suisse » sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/mariages-partenaires-divorces/divortialite.assetdetail.162075.html>

Ces derniers sont répartis dans les cantons helvétiques de manière disparate. En effet, nous pouvons constater selon la répartition démographique (illustration 2) que la population turque est concentrée majoritairement dans les cantons alémaniques. Les cantons les plus peuplés de Turcs sont respectivement le canton de Zurich, où près de 15'000 Turcs y habitent, le canton d'Argovie et celui de Bâle-Ville. En Suisse romande, ils sont majoritairement présents dans le canton de Vaud.

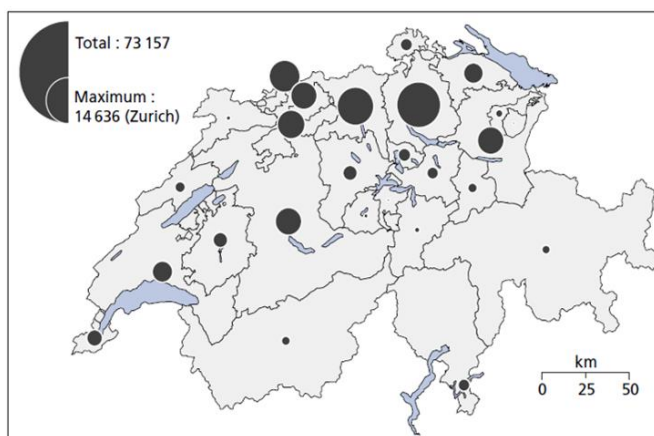


Illustration 2 : « répartition de la diaspora turque de Suisse »

3.2.2 INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Niveau de formation

Le niveau de formation des migrants turcs s'avérait, en 2000, relativement bas. En effet, le nombre de personnes d'origine turque sans diplôme est nettement plus important que pour les Suisses, soit près de 17.9% contre 1.9% (cf. annexe 6) (Haab et al., 2010, p.54). L'écart est encore plus marqué chez les femmes turques, en comparaison aux Suissesses ou aux citoyennes d'autres pays industrialisés. Selon l'OFS (2015), 53% des Turcs de Suisse (nés en Suisse ou à l'étranger), ont suivi une formation de niveau primaire, 33% une formation de degré secondaire et seulement 13% ont abouti au niveau tertiaire³³. Ces taux correspondent au degré de formation des Turcs non-naturalisés ainsi que ceux possédant la double nationalité.

Les migrants qui se sont installés dans le but de travailler provenaient souvent de milieux ruraux et n'avaient pas eu l'opportunité de se former. Au départ, ils se sont installés dans le but de rentrer un jour dans leur pays d'origine et n'ont ainsi pas investi dans la formation ou dans l'apprentissage d'une des langues nationales suisses. Leur situation financière, souvent précaire, ne le leur permettait d'ailleurs pas (Haab et al., 2010). De Coulon et al. (2003) soulignent la difficulté des migrants, notamment turcs, de faire reconnaître leurs qualifications (cité in Haab et al., 2010). La Suisse et la Turquie n'ayant passé aucun accord, les diplômes de migrants turcs acquis dans le pays d'origine ne sont pas valables en Suisse.

³³ Indications de l'OFS dans « Population résidante permanente de 15ans et plus avec nationalité turque et double nationalité, selon le sexe et le niveau de formation, en 2015 »

Emploi

Le faible niveau de formation des migrants turcs explique en partie les professions souvent peu qualifiées dans lesquelles ils sont engagés. Ces activités professionnelles peuvent également s'expliquer par des difficultés à faire reconnaître les diplômes acquis en Turquie ou par des discriminations à l'embauche qui touchent cette communauté (Haab et al., 2010). L'industrie, la construction, la restauration et l'hôtellerie sont des secteurs dans lesquels les Turcs travaillent en majorité (cf. annexe 7). Un important écart des salaires entre les Turcs et les Suisses est constaté. Cette différence salariale se répercute sur l'accès au logement qui est un critère non négligeable pour une bonne qualité de vie. Haab et al. (2010) soulignent alors le contraste lié à la moyenne de la surface habitable entre les Turcs, qui disposent de 23m², et les Suisse qui vivent dans un espace deux fois plus grand (p.71). Cette population étrangère est également plus exposée aux risques de chômage. Pour l'année 2004, Piguet indique que 2.8% des Suisses sont chômeurs, contre 14.9% des Turcs (p.110). Cet écart important peut s'expliquer par les lacunes linguistiques ou par le faible niveau de qualification de cette communauté étrangère.

3.2.3 LANGUES

« *L'intégration [...] n'est pas nécessairement associée à un abandon de l'usage de la langue d'origine* » (Kaya, 2000, cité in Wicker, Fibbi & Hauk, 2003, p.416). L'apprentissage de la langue locale représente un indicateur important du processus d'intégration. Cela ne signifie pas pour autant la suppression ou l'oubli de la langue d'origine. Ainsi, un individu qui est attaché à sa langue d'origine et qui la conserve, peut se trouver dans un bon niveau d'intégration.

Langue d'origine

Haab et al. (2010) soulignent l'importance que revêt la langue d'origine pour les étrangers turcs. Sa conservation leur tient à cœur, notamment car la langue est liée à l'identité culturelle des individus concernés. Comme l'indique l'illustration 3 ci-dessous, 48% des résidents turcs de Suisse (non-naturalisés) avaient comme langue principale³⁴ leur langue d'origine en 2000 (Haab et al., 2010, p.62).

³⁴ La langue principale signifie celle avec laquelle l'individu pense et qui est la mieux maîtrisée.

Kaya (2000), qui s'est notamment consacré à une étude sur la communauté turque de Suisse, a interrogé plus de 400 individus dans les cantons francophones de Genève, de Vaud et de Neuchâtel. Ce chercheur en migration indique que les personnes d'origine turque ont en moyenne de

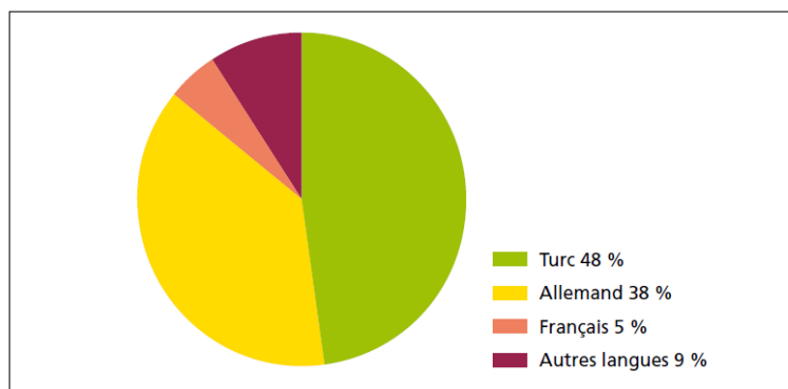


Illustration 3 : « langues principales des Turcs de Suisse »

très bonnes connaissances de leur langue d'origine. Chez les plus de 30 ans, il estime la maîtrise en turc à 9,3/10 pour les hommes, et 9,1/10 pour la gent féminine (Kaya, 2000, cité in Wicker, Fibbi & Hauk, 2003, p.414). Il est intéressant de souligner que plus l'individu possède un âge avancé, meilleure est sa maîtrise en la matière. En prenant de l'âge, il se rapproche davantage de sa culture d'origine, notamment au niveau linguistique (Kaya, 2000, cité in Wicker, Fibbi & Hauk, 2003, p.414).

Par ailleurs, le chercheur turc enquête sur l'utilisation des langues dans le cadre professionnel. Même si la première langue employée par les Turcs de Genève, Vaud et Neuchâtel au travail est le français, le turc arrive en deuxième position du classement, soit une utilisation de 27,14% pour les naturalisés et de 50% pour les personnes de nationalité turque (Kaya, 2000, cité in Wicker, Fibbi & Hauk, 2003, p.416). Ces chiffres mettent en évidence le poids et l'utilité des langues de l'immigration au travail et ils nous aident ainsi à mieux comprendre leur niveau de français souvent faible. Pour les Turcs, l'utilisation de leur langue d'origine au travail est un élément valorisant car cela permet d'utiliser leurs acquis et leurs compétences (Kaya, 2000, cité in Wicker, Fibbi & Hauk, 2003).

Langue locale

Même si les Turcs ont de bonnes connaissances dans leur langue d'origine et qu'ils y sont attachés, l'apprentissage d'une langue nationale Suisse paraît également important pour eux.

En 2000, la proportion de personnes d'origine turque parlant une langue locale en Suisse comme langue principale dépassait 43% (Haab et al., 2010, p. 63) pour celles possédant la seule nationalité turque. Tandis que pour les Turcs naturalisés, cela correspond à environ deux tiers de la communauté (Wanner, 2004, p. 56). Nous pouvons en conclure que pour les migrants turcs de Suisse, l'apprentissage d'une langue nationale reste un élément important.

Cependant, l'ODM relevait en 2010 que les immigrés de première génération ont souvent des difficultés à maîtriser une langue locale, même de nombreuses années après leur arrivée (Haab et al., 2010). L'apprentissage de la langue du pays d'accueil

est souvent un défi, en particulier pour la première vague de travailleurs migrants. Leur faible niveau de formation et l'âge au moment de la migration sont des éléments qui rendent difficile la tâche d'apprendre. De plus, l'absence de contacts avec la population d'accueil, l'accès et l'utilisation aux médias en langue d'origine ou encore le travail dans un cadre professionnel entouré de collègues allophones encouragent habituellement les personnes d'origine turque à la pratique de la langue connue (Haab et al., 2010). Plus l'individu avance en âge, plus ses chances de parler une langue nationale s'amointrissent. Il est également constaté que les hommes, de manière générale, ont de meilleures compétences dans la langue locale que les femmes, en raison notamment de leur émigration effectuée plus tôt.

Contrairement à leurs aînés, la deuxième génération est souvent intégrée dans les institutions suisses dès le jeune âge, ce qui lui permet de maîtriser aisément la langue locale. Elle devient pour la majorité leur langue principale. Néanmoins, Haab et al. (2010) avancent que les enfants de migrants ont parfois des difficultés tant dans la langue d'origine que dans la langue locale (oral et écrit). Les enfants qui commencent leur scolarité ne parlent souvent que le turc et possèdent un niveau d'expression inférieur en comparaison à leurs camarades suisses. Ces difficultés se répercutent ainsi dans les autres branches enseignées (Haab et al., 2010).

Langue selon le contexte

Selon le contexte dans lequel il se trouve, l'individu ne va pas utiliser la même langue afin de communiquer. Ainsi, la question de l'utilisation de la langue en fonction de diverses situations comme à la maison, sur le lieu professionnel, en écoutant la musique ou en regardant le journal, est intéressante à aborder. En proposant le schéma ci-dessous, Wanner (2004, p.55) souligne le contraste de l'utilisation des langues sur le lieu de travail et à domicile.

Pour la majorité des Turcs de Suisse, la langue employée à domicile était en 2000 exclusivement le turc, soit pour plus de 60% d'entre eux (illustration 4). En revanche, dans le cadre professionnel ou scolaire, la langue nationale s'imposait nettement. La communication et la collaboration inévitable avec leurs collègues incitaient plus de 76% des Turcs à parler en français sur leur lieu de travail. Ceci témoigne de l'importance de l'emploi dans le processus d'intégration culturelle (Wanner, 2004, p.55).

Pour environ 25% de Turcs, les différentes langues demeuraient mélangées dans les communications à domicile (Wanner, 2004, p.55). En permanence entre deux langues, l'apparition d'un nouveau langage se forme, le « code switching » (Haab et al., 2010, p.65). Dans une même phrase, il est possible que l'individu emploie des mots français mais également turcs. La construction de cette langue « métissée » permet d'enrichir le vocabulaire afin de mieux exprimer les émotions ressenties.

Nous nous apercevons que, selon les lieux et les situations, la personne va choisir de parler la langue souhaitée. Chez la communauté d'origine turque, il existe une différence considérable entre la langue parlée à domicile ou dans le cadre professionnel. Le choix de la langue varie donc en fonction des besoins d'expression dans les différentes situations (Haab et al., 2010).

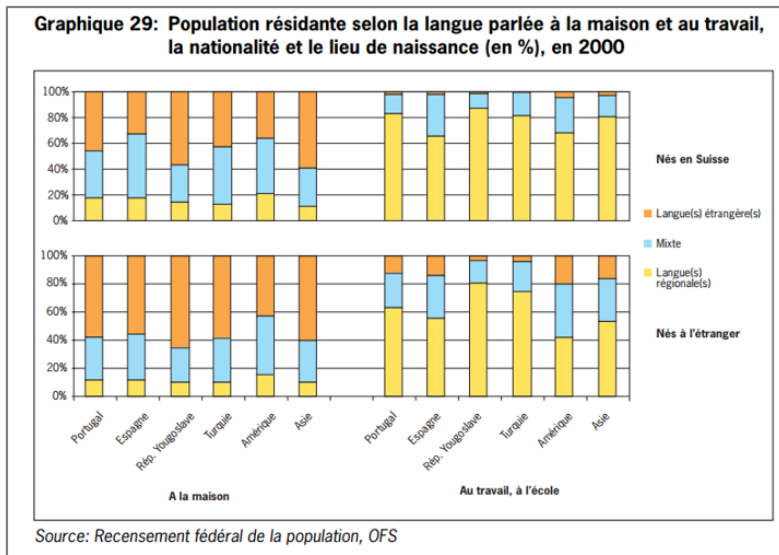


Illustration 4 : « langues parlées selon les contextes »

IV. PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES

Rappelons brièvement qu'à l'origine, cette recherche a été motivée par les messages véhiculés à travers les médias, les discours de certains hommes politiques et les propos portant autant sur les sujets liés aux étrangers qu'à celles qui concernent l'intégration. L'intérêt principal est de percevoir les significations accordées, lorsqu'il est question d'intégration, par les membres de la communauté turque, population étrangère notamment concernée par les débats. Il s'agit aussi de connaître l'importance accordée à l'indicateur de la langue locale par la communauté turque.

Il convient par ailleurs de rappeler la question de recherche qui oriente ce travail :

« Quelles représentations du processus d'intégration ont les migrants originaires de Turquie résidant en Valais ? »

Les hypothèses de recherche s'appuyaient au départ sur des intuitions et des réflexions autour de la définition de l'intégration. La construction du cadre théorique et certaines interrogations qui en découlait, ont entraîné la suppression, le réajustement et la précision des postulats. Les hypothèses retenues et qu'il sera question de confirmer ou d'infirmer par l'analyse des données, sont les suivantes :

Hypothèse 1 : *« La conception de l'intégration, dans notre cas celle des Turcs installés en Valais, est subjective et se distingue selon tout un chacun »*

Il est souhaité que les personnes étrangères réussissent à s'intégrer par et dans la population du pays d'accueil. Se pose alors la question de la signification de ce processus, mais également celle du « comment être intégré ? ». Mon vécu en tant que fille de migrants turcs est à l'origine de cette hypothèse. Concernée par les sujets liés à l'intégration, j'ai pu constater au cours de ma vie que des décalages existent entre les citoyens suisses, directement concernés ou non par les questions liées aux étrangers, et les étrangers eux-mêmes. La littérature, développée lors du cadre conceptuel, semble renforcer cette hypothèse et montrer qu'il n'existe pas de définition unique et validée par tous. Il en est de même pour les critères qui permettent d'avancer qu'une personne est intégrée ou non. L'absence de consensus n'amoindrit pourtant pas les attentes de la population suisse envers l'intégration des étrangers. Pour ces derniers, les attentes peuvent être floues, ce qui peut compliquer leur processus d'intégration. Ce sont les raisons pour lesquelles, il apparaît intéressant de vérifier cette hypothèse dans le cadre de cette recherche. À travers les rendus d'entretiens, nous nous intéresserons aux similitudes et aux divergences, notamment en fonction de la durée d'immersion, du sexe ou encore du motif d'arrivée des migrants.

De plus, nous constatons à travers les recherches littéraires réalisées - mais aussi par les entretiens effectués auparavant - que la langue est mise en avant chez plusieurs auteurs lorsqu'il est question des critères avancés dans le processus d'intégration. Elle

semble donc constituer un domaine à portée considérable puisqu'elle a des effets importants sur les activités telles que l'emploi ou les relations sociales³⁵. Pour la Confédération, elle représente un critère primordial dans le succès du processus d'intégration : « *la maîtrise d'une langue nationale est à la fois une condition essentielle et le résultat d'une intégration réussie* »³⁶. Les auteurs citant la dimension linguistique comme indicateur, nous allons vérifier ce qu'il en est dans le discours des personnes turques interrogées. Ainsi, la seconde hypothèse est :

Hypothèse 2 : « *Pour les Turcs du Valais, la langue constitue un critère important dans le processus d'intégration* »

Si Haab et al. (2010) relèvent l'attache des Turcs à leur langue d'origine, aucune indication n'atteste cependant que les Turcs ne portent pas d'importance à la langue locale suisse. Cela nous amène à focaliser notre attention sur ce qu'il en est dans le quotidien des participants de la recherche. Ainsi, la sous-hypothèse est la suivante :

Sous-hypothèse 2.1 : « *Dans leur quotidien, les Turcs s'impliquent dans l'apprentissage d'une langue locale* »

³⁵ Confédération, « langue » sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/tous-indicateurs/langue.html>

³⁶ Confédération, « langue nationale comme langue principale » sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/tous-indicateurs/langue/langue-nationale.html>

V. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

1. TERRAIN DE RECHERCHE

Différentes motivations, exposées au début de ce travail, nous ont amenées à nous intéresser aux opinions de diverses communautés cohabitant au sein d'un même lieu. Au départ, le critère de sélection était l'origine des participants. En effet, nous nous étions penchés sur la population migrante turque résidant en Valais ainsi que sur la population autochtone. Ce choix avait été motivé par mes propres appartenances à la communauté turque et à celle de Suisse. Dans le cadre de la recherche de terrain, l'échantillon n'a donc pas été sélectionné de façon totalement aléatoire. Il s'est dessiné et précisé tout au long de l'avancée de ce travail. Si au départ, deux communautés distinctes étaient envisagées, de nombreux réajustements ont été effectués quant à l'échantillon. La population turque impliquait auparavant des individus naturalisés ou non ainsi que des primo-migrants ou leurs enfants, dans le but d'agrandir le champ des représentations.

Suite à une remise en question de la recherche et de la problématique, mon travail a été revu sur le fond, ce qui a amené à entreprendre à nouveau tous les entretiens. Ainsi, la population suisse a été supprimée de l'échantillon, afin de mieux cibler notre étude sur la vision de la population turque. Bien que l'intégration soit un sujet qui touche également les enfants de migrants, nous avons décidé de nous concentrer uniquement sur les primo-migrants. Finalement, l'échantillon de cette recherche se focalise donc sur les migrants d'origine turque ne possédant pas la nationalité suisse. Ce choix a été motivé par souci d'homogénéité et de clarification en ce qui concerne cette recherche.

Tous les participants font partie de la communauté turque du Valais romand et ont été contactés par téléphone afin de s'accorder sur une date d'entretien. La sélection du lieu, le Valais, se comprend par mes années passées dans ce canton. Aussi, il est intéressant d'obtenir des informations sur des discours d'une population à laquelle j'appartiens.

2. ÉCHANTILLON D'ÉTUDE

L'échantillon de la recherche est composé de trois migrantes et trois migrants d'origine turque résidant dans la région du Valais romand. Ainsi, nous découvrirons dans l'analyse des données, les récits d'Aleyna, Suna, Gulben, Mustafa, Kemal et Halim³⁷.

L'établissement de critères de sélection a été déterminant et nécessaire. Ainsi, ces personnes ont été choisies selon le genre, l'ancienneté en tant que migrant ou encore

³⁷ Des prénoms d'emprunt ont été utilisés afin de préserver leur anonymat et assurer la confidentialité.

selon le motif d'arrivée. Les indications telles que l'âge, la profession ou encore l'autorisation de séjour n'ont pas été décisives lors du choix de l'échantillon. Le facteur de l'âge étant secondaire dans ce travail, c'est plutôt celui de la durée d'immersion qui sera mis en avant. En ce qui concerne le facteur du genre, il n'est non plus pas prioritaire, mais nous avons tenu à ce que l'égalité de parole entre les sexes soit respectée.

En fonction des critères énoncés, l'échantillon contient trois migrants installés en Suisse depuis trois ans et moins, ainsi que trois autres installés depuis quinze ans et plus. Nous qualifierons de « nouveaux migrants » les migrants arrivés depuis moins de trois ans et d'« anciens migrants » les trois autres. L'année d'arrivée du migrant, plus particulièrement la durée d'immersion en Suisse, sera ainsi prise en considération dans l'analyse. Pour le critère relatif aux motifs d'arrivée en Suisse, l'échantillon compte deux migrants venus dans le but de trouver du travail et quatre autres venus au moyen du regroupement familial, soit pour vivre auprès de la personne aimée.

À noter que Mustafa faisait déjà partie de notre échantillon lors des premiers entretiens achevés ultérieurement. De nombreuses informations avaient alors été transmises de sa part. Par devoir de respect, nous n'avons pas abordé certaines questions - déjà discutées lors de notre première rencontre - durant le second entretien. L'analyse de ses propos contiendra donc des informations recueillies lors des deux rencontres.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des participants est présenté selon le genre, l'âge, le motif d'arrivée³⁸, la durée d'immersion, la formation achevée³⁹, la profession, la situation familiale et l'autorisation de séjour :

³⁸ Dans le cadre de cet échantillon, les migrations « par amour » concernent les couples qui se sont rencontrés en Turquie. Alors qu'un des conjoints, possédant la nationalité suisse ou turque, est déjà installé en Suisse, celui qui est en Turquie le rejoint par l'intermédiaire du regroupement familial après le mariage. Pour la personne qui suit son époux/se en Suisse, cela représente un sacrifice important que d'abandonner sa terre natale. Les migrations « par volonté professionnelle » concernent les ouvriers turcs venus en Suisse pour garantir le besoin de mains-d'œuvre du pays dès les années 1960.

³⁹ Dans le système d'éducation turc, le cycle d'orientation correspond à l'école obligatoire pour tous les jeunes. Quant au collège, il représente l'école qui suit le cycle d'orientation, après laquelle les étudiants peuvent trouver du travail assez aisément. À noter qu'il y a plus de 20 ans, le collège était perçu comme un niveau de scolarisation relativement avancé.

2.1 PROFILS DES PARTICIPANTS

Prénom	Genre	Âge	Motif d'arrivée ³⁸	Durée d'immersion	Formation achevée ³⁹	Profession	Situation familiale	Autorisation de séjour
ALEYNA	Féminin	25 ans	Par amour	1 an	Collège	Pas d'emploi depuis son arrivée en Suisse	Mariée, Aucun enfant	Permis B
SUNA	Féminin	36 ans	Par amour	15 ans	Collège	Interprète à temps partiel	Mariée, 3 enfants	Permis C
GULBEN	Féminin	34 ans	Par amour	2 ans	Cycle d'orientation	Pas d'emploi depuis son arrivée en Suisse	Mariée, 1 enfant	Permis B
MUSTAFA	Masculin	31 ans	Par amour	2 ans	Cycle d'orientation	Travail de ventilation dans une fabrique	Marié, Aucun enfant	Permis B
KEMAL	Masculin	71 ans	Par volonté professionnelle	48 ans	Collège	Travail en fonderie, puis soudeur Profession secondaire : arbitre sportif	Marié, 3 enfants	Permis C
HALIM	Masculin	60 ans	Par volonté professionnelle	32 ans	Cycle d'orientation	Montage de maison, puis tailleur	Marié, 3 enfants	Permis C

3. MÉTHODE DE RÉCOLTE DES DONNÉES

La méthodologie adoptée pour la recherche a été le fruit de réflexions multiples. Elle a été guidée par les intentions de l'étude et le souhait d'aboutir à une confrontation appropriée entre l'analyse des données et les hypothèses retenues.

Le présent travail étudie les représentations de l'intégration que possèdent les personnes évoquées précédemment. Il se focalise sur les expériences et les significations accordées par chacun des participants sur le sujet traité. C'est pour cette raison qu'une méthode qualitative a été privilégiée. Il était de notre intérêt d'une part, de saisir les opinions et la subtilité des termes utilisés par chacun dans leur discours, mais également de constater le domaine non verbal, les silences ou encore les hésitations, qui sont porteurs de sens. De plus, l'entretien semble être la méthode la plus adéquate en vue d'offrir un espace de parole à propos des sujets qui les concernent.

Bien que d'autres méthodes auraient pu être retenues telles que les observations ou les questionnaires, l'entretien a été favorisé pour la rencontre et les interactions qu'il suscite. Quant à son type, c'est celui semi-directif dont il est question dans ce travail car il est le plus approprié pour l'étude des représentations. L'entretien semi-directif ou semi-structuré est une méthode interactive qui s'appuie sur des questions présélectionnées et qui octroie un degré important de liberté dans le discours des individus.

À noter que les participants étaient libres de choisir la langue d'entrevue, le turc ou le français. Sur les six participants, cinq d'entre eux ont préféré qu'il soit réalisé en turc. Il est intéressant de constater que le seul migrant qui a spontanément souhaité s'entretenir en français est celui qui compte la durée d'immersion la plus importante, à savoir 48 ans d'établissement en Suisse.

4. ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

Des informations relatives à la recherche ainsi que le déroulement de la rencontre ont premièrement été présentés aux participants. Le formulaire de consentement énonçant les principes éthiques leur a été soumis et une autorisation en vue d'effectuer des enregistrements vocaux a été demandée en précisant la stricte confidentialité. Avant de commencer l'enregistrement, la présence d'éventuelles interrogations ou incompréhensions de la part des participants quant à la démarche a été vérifiée.

La grille d'entretien rédigée au préalable a permis de centrer la rencontre lorsqu'elle déviait trop de son cadre. La formulation et l'ordre prévu des questions de la grille d'entretien n'ont pas toujours été respectés et ont varié en fonction des besoins des participants.

La grille s'est construite autour de trois principaux axes. Premièrement, il a été nécessaire de connaître le profil de chacun des individus interrogés. Après s'être présentés, ils ont pu partager de manière succincte leur processus de migration en relatant leurs motivations de départ, leur sentiment à l'arrivée ainsi que leurs premières expériences vécues dans ce nouveau pays. La seconde thématique est relative au processus d'intégration, et plus précisément à leur vision à ce propos. Par l'intermédiaire des questions, l'ambition a été de connaître la signification qu'ils y accordaient, de savoir si elle se rapprochait de la définition de l'assimilation ou s'en détachait, ou encore de saisir qu'est-ce qu'un individu intégré selon eux. Enfin, les questions portaient sur un dernier axe, celui de la langue. Il s'agissait de saisir le degré d'importance que revêt la langue du pays d'accueil, mais également la langue d'origine et d'identifier leurs différentes utilisations. En fin d'entretien, les personnes avaient la possibilité de rajouter un élément à leurs propos et de faire un retour bref sur l'entretien.

Les lieux des rencontres étaient variés et déterminés au préalable avec la personne sollicitée. Par souci de confort pour l'interviewé, des lieux calmes et respectant l'aisance de la parole ont été privilégiés dans la mesure du possible. Les entrevues ont soit été effectuées chez l'habitant, soit dans un café.

Lors des rencontres divers matériaux ont été nécessaires comme : le formulaire de consentement présenté en début d'entretien (cf. annexe 1), la grille d'entretien en français (cf. annexe 2) et en turc (cf. annexe 3) permettant une certaine structure lors des rencontres, un téléphone portable afin d'effectuer les enregistrements vocaux, des feuilles de brouillon et des stylos.

Les enregistrements audio effectués dans le cadre de cette recherche ont été détruits après la phase de retranscription.

4.1 AVANTAGES ET LIMITES

La méthode sélectionnée contient des avantages comme des inconvénients. L'entretien est une des méthodes les plus favorables aux contacts humains et à l'expression des individus sur un sujet donné de manière libre. Les signes non verbaux y sont perceptibles et peuvent parfois aider à la compréhension des discours. Cependant, cette méthode a amené certaines difficultés tout au long du processus de ce travail. L'une d'entre elles était l'élaboration de la grille d'entretien, c'est-à-dire la sélection de thèmes et de questions pertinentes, qui devaient être passablement ouvertes pour favoriser un certain degré de liberté mais suffisamment restreintes pour rester dans le sujet. Une autre difficulté a été de veiller à rester attentive et respectueuse des interactions durant les entretiens tout en songeant au contenu exprimé et aux questions qui restaient à aborder. Les interlocuteurs étaient cependant considérés dans tous leurs propos, même ceux ne répondant pas directement à la question. Enfin, l'investissement que demande l'entretien, à savoir le partage en face à face et la crainte de ne pas pouvoir répondre aux questions, a suscité le refus de certaines personnes invitées à participer à cette recherche. L'utilisation de la langue turque, privilégiée par

la majorité des migrants, a été un avantage comme un inconvénient dans ce travail. Même si son usage a permis le confort et la sécurité des participants durant la rencontre, les mots utilisés en langue d'origine ont certainement parfois perdu de leur poids au moment de la traduction.

5. CADRE ÉTHIQUE

Tout au long de la réalisation de ce travail, un certain nombre de règles liées à l'éthique ont servi de cadre pour la recherche de terrain. Lors des rencontres avec chaque participant, des informations ont été données sur la recherche. Elles comprennent le sujet de recherche, les objectifs poursuivis et le cadre déontologique, éléments exposés dans le formulaire de consentement (cf. annexe 1). Par leur signature, les participants ont donné leur consentement afin d'être interrogés et enregistrés. Dans les lignes qui suivent, nous exposons les règles éthiques dirigeant ce travail.

Les personnes rencontrées dans le cadre de cette recherche étaient toutes consentantes à participer et libres à tout moment de mettre fin à l'entretien si elles le souhaitaient. En outre, elles avaient la possibilité de ne pas répondre à une ou plusieurs questions abordées. Suite aux rencontres avec tous les participants, nous pouvons affirmer qu'aucun n'a fait l'impasse sur une question ou n'a mis fin à l'entrevue. Les migrants avaient la possibilité de poser une question à tout moment en cas de besoin de clarification et ont chacun à leur tour employé ce droit. Le choix de la langue d'entretien a été un élément rassurant pour plusieurs d'entre eux, car il a été source de liberté et de partage avec aisance.

De plus, la confidentialité et l'anonymat ont été garantis et préservés par la non-communication de certaines données personnelles (lieu de résidence, nom et prénom) et l'utilisation de noms fictifs. Pour finir, les participants ont été informés de la destruction des enregistrements audio aux termes de ce travail.

VI. ANALYSE DES DONNÉES

Une analyse thématique a été utilisée afin d'étudier les données recueillies. Cette méthode permet ainsi de faire ressortir les divergences éventuelles et de mettre en évidence les similitudes rencontrées dans le discours des personnes, tout en soulevant les singularités de chacun.

Cette section du travail va permettre de vérifier les hypothèses et la question de recherche retenues et préalablement exposées.

La lecture des six entretiens a mis en exergue certains thèmes. Ainsi, deux principaux axes ont été retenus afin de réaliser l'analyse des données : l'intégration et la langue. En fonction de ces axes, des parallèles seront établis d'abord entre les propos des participants puis, entre les données recueillies sur le terrain et les concepts théoriques élaborés.

1. L'INTÉGRATION

Dans cette première partie de l'analyse, nous nous concentrerons sur la compréhension donnée au processus d'intégration des migrants turc. Ainsi, nous allons traiter du sujet à l'aide de trois sous-axes :

1. la définition de l'intégration donnée par les personnes interrogées
2. les indicateurs du processus d'intégration qui émergent de leurs propos
3. l'acteur ou les acteurs qui participent à ce processus

1.1 COMPRÉHENSION DU PROCESSUS D'INTÉGRATION

Lorsqu'il est question de s'interroger sur la compréhension de l'intégration par rapport aux différentes appartenances culturelles, nous constatons qu'une part importante des participants, cinq sur six, considère que la notion d'intégration consiste en l'harmonie entre la culture d'origine et celle du pays d'accueil.

Seulement pour la jeune migrante Aleyna, venue en Suisse pour rejoindre l'homme qu'elle aime il y a un an, l'intégration représente une adaptation au mode de vie mais également une assimilation au nouveau pays. Bien que la culture d'origine ne puisse pas s'oublier à ses yeux, ses propos révèlent plutôt un processus d'assimilation :

« Par exemple, quand je vois mes amies du cours de français à l'extérieur, je bois des cafés comme elles. C'est une tradition ici, comme pour nous avec le thé. Même que je n'aime pas du tout, je bois toujours du café avec elles, je ne sais pas pourquoi (rire) ». Aleyna, arrivée en Suisse par regroupement familial depuis 1 an, 28.07.2017

Durant l'entretien, elle explique son ambition de vouloir faire partie de la population, son intérêt à apprendre au plus vite la langue et les habitudes du pays. Pour le psychiatre Métraux (2011), la vision assimilationniste provoque chez l'étranger une envie de se confondre à la communauté et de chercher à l'imiter. Chez la jeune migrante Aleyna, ce désir d'imitation est bien présent dans ses propos :

« Quand tu sors dehors, il est nécessaire de s'adapter à ce monde. Moi je fais beaucoup de recherche en ce moment sur la manière dont ils (les habitants de Suisse) vivent. En fait, j'essaie de faire le mieux possible comme eux ». Aleyna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 1 an, 28.07.2017

Cette « manière d'être dans un monde » que cite Métraux (2011) est aussi reprise dans les travaux de l'École de Chicago qui indique que le migrant tente de se rapprocher de la culture du pays d'accueil jusqu'à devenir similaire aux autochtones. Dans sa citation, Barel (1990) rejoint également cette idée en indiquant que le social intégrateur « est ce qu'il faut reproduire à l'identique, le modèle, la limite. Il est la normalité » (p.86). La place attribuée à la culture d'origine est très faible, parfois inexistante et l'individu tente de mener une vie « comme les indigènes ».

Dans une compréhension inverse à celle de l'assimilation, les propos des autres personnes interrogées rejoignent l'idée d'une intégration créatrice au sens de Métraux (2011). Tous les migrants rencontrés, à l'exception d'Aleyna venue en Suisse il y a un an, rejoignent la définition de Métraux (2011), psychiatre, pour qui l'intégration consiste à inclure les apports des deux cultures.

Pour les « anciens » migrants Kemal et Halim qui sont en Suisse depuis plus de trente ans, il est nécessaire de changer, tout en restant la personne qu'on est. Halim, tailleur de 60 ans, pense que l'étranger doit pouvoir garder ses particularités tout en apprenant à « vivre avec ce qui se fait ici ». À plusieurs reprises, il insiste sur le fait que l'intégration ne consiste pas à agir comme les autochtones :

« Je vais te dire une chose, j'ai été au restaurant avec des Suisses plusieurs fois. Ce n'est pas parce qu'ils boivent de l'alcool ou mangent du porc que je vais faire comme eux. Je peux très bien être intégré en m'asseyant et en rigolant avec eux sans pour autant manger ou boire la même chose. [...] La culture, la religion, c'est une chose qui nous appartient ». Halim, arrivé en Suisse pour trouver du travail depuis 32 ans, 27.07.2017

Dans les citations précédentes, nous pouvons observer un contraste concernant la consommation alimentaire. Si Aleyna, migrante de 25 ans venue il y a un an, se « force » à agir selon traditions locales, Halim, Turc de 60 ans installé depuis 32 ans, exclut clairement la consommation de choses qu'il ne désire pas, que ce soit pour des motifs religieux ou personnel. Pour Mustafa qui a quitté sa terre natale il y a plus de deux ans, l'intégration est comprise comme un acclimatement au pays, au travail, à la nourriture, à la langue ou encore à la culture. Les habitudes à intégrer résonnent comme une contrainte dans son discours :

« Au bout d'un moment, ça vient, tu t'habitues. La vie t'oblige à t'y habituer. [...] Il y a des choses qui sont obligées, où tu n'as pas d'autres alternatives que t'habituer. [...] Si tu n'aimes pas le pays ou si tu n'aimes pas ton travail, ça c'est

des choses obligées, tu n'as pas d'autres alternatives. Il faudra travailler pour gagner de l'argent, il faudra manger ce qu'il y a ici pour se nourrir. Ce sont des choses obligatoires que tu dois faire pour vivre. Et quand tu t'habitues à ça, c'est que tu es intégré ». Mustafa, arrivé en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 24.07.2017

Alors qu'il pense important de garder des liens avec sa culture turque, Mustafa, jeune homme de 31 ans, se sent limité en raison de ce qu'il croit être socialement accepté en Suisse:

« Tu peux pratiquer ta culture d'origine chez toi, comme pour l'alimentation. Mais en dehors, tu ne peux pas pratiquer ta culture comme tu veux parce qu'il y a des choses normales pour nous qui choquent les gens d'ici. Par exemple, avoir la barbe, porter le voile. [...] Mais je vais parfois dans des cafés turcs, dans les mosquées (en Suisse) ». Mustafa, arrivé en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 24.07.2017

Ce sentiment de jugement social est également partagé par Suna, interprète à temps partiel, et Gulben, mère au foyer. Gulben imagine que sa culture d'origine peut être vécue chez soi mais non à l'extérieur de cette enceinte. Suna, elle, partage durant l'entretien une expérience qu'elle a vécue liée au jugement d'une partie de la population valaisanne sur sa culture d'origine. Elle raconte l'ouverture d'un centre culturel turc dans une commune du Valais, dans lequel de multiples activités étaient mises en place : cours de dessin, séminaires sur des thèmes variés, aide dans le processus d'intégration des nouveaux migrants, enseignements religieux, etc. Malgré le succès du centre culturel auprès des Turcs concernés, cette interprète explique que l'établissement a dû fermer ses portes suite à une initiative de l'UDC. Selon elle, le parti communal a propagé de fausses peurs au sein de la population locale, faisant croire qu'il s'agissait d'un centre islamique et non d'un centre culturel :

« J'ai été très déçue. Ils ont réussi à nous briser. [...] À ce sujet, je pense que la Suisse devrait être plus tolérante. Peut-être que c'est lié au canton dans lequel on est ». Suna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 15 ans, 19.07.2017

Dans les propos relatifs à la compréhension de l'intégration, une nouvelle notion apparaît chez ces deux femmes venues par amour, celle du respect. Si pour Gulben, en Suisse depuis deux ans, l'intégration représente une capacité à se comporter de manière bienveillante et polie, pour Suna cela signifie le respect de la différence :

« Pour moi, ce qui représente le plus l'intégration c'est le respect envers chacun. Qu'une personne soit musulmane, juive, chrétienne, athée, [...], noire, blanche, peu importe sa langue, sa religion, sa couleur, son origine, n'importe quoi on est obligé de se respecter les uns les autres. Donc ne pas écarter, exclure, insulter, ne pas offenser. [...] Pour moi, c'est la base du savoir être ». Suna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 15 ans, 19.07.2017

Elle complète son explication en insistant sur le fait qu'il est nécessaire de s'adapter à la Suisse mais qu'« être intégré, ce n'est pas renoncer à soi » (sous-entendu sa culture).

À travers les propos ci-dessus, nous pouvons supposer que la conception du processus d'intégration s'apparente ici à la notion d'intégration créatrice de Métraux (2011), retenue dans le cadre théorique. Cette vision du psychothérapeute inclut l'apport des deux mondes – celui du pays d'origine et celui du pays d'accueil – et semble se retrouver dans les discours. À l'exception d'Aleyna, tous les migrants interrogés comprennent l'intégration à travers la considération de la culture d'origine, qui doit être maintenue selon ces derniers. À leur sens, l'intégration présume un certain équilibre entre deux appartenances supposées du processus. Cette idée rejoint celle de Ciola (1991), pour qui l'intégration est le fait « *d'avoir le cul entre deux chaises* » (cité in Rosenbaum, 1997, p.84).

Enfin, lors de la retranscription, certaines dissonances dans les propos de Gulben ont été remarquées. En effet, sa compréhension du processus de l'intégration ne correspond pas tout à fait à sa pratique. Dans ses paroles, nous pouvons remarquer qu'elle suppose que les deux cultures doivent être maintenues afin d'être intégré :

« Si tu es quelqu'un d'intelligent, tu peux tout à fait combiner les deux cultures dans ta vie. C'est-à-dire que tu dois t'adapter à leur manière de faire et de vivre. Mais en même temps tu ne dois pas oublier et mettre de côté ta culture ». Gulben, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 21.07.2017

Néanmoins, selon moi, Gulben semble peu prendre en compte la culture du pays d'accueil dans son quotidien. En effet, cette jeune maman de 34 ans installée depuis maintenant deux ans explique être venue en Suisse dans le but de vivre avec son mari et de fonder une famille. Pour le moment, sa priorité est d'élever ses enfants. Elle indique d'ailleurs clairement son sentiment lié à son propre processus d'intégration, où elle semble davantage souligner une intégration dans sa nouvelle famille et son nouveau foyer :

« Moi, du moment que je ne sors pas de la maison, je me sens bien. Quand je suis dehors, non, je ne me sens pas intégrée ». Gulben, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 21.07.2017

Selon ses explications, elle est encouragée au quotidien par ses proches et par des personnes extérieures à se débrouiller seule et à s'insérer dans la société en étant indépendante. Cependant, dès qu'elle en a l'occasion, elle se fait accompagner lorsqu'elle a besoin d'aller à l'extérieur. Pour ne pas se confronter à des difficultés, elle opte pour la solution qui lui paraît la plus confortable, celle d'être entourée de ses proches.

Nous constatons ici un décalage entre sa représentation de l'intégration et son quotidien. Cela témoigne de la complexité du processus qu'est l'intégration. De plus, nous remarquons que pour cette jeune mère, l'intégration est rattachée au principe de se sentir bien ou non. Actuellement, par les informations recueillies, nous pouvons supposer que Gulben s'apparente à la catégorie « ghettoïsation » comme l'évoque Métraux (2011).

Ce modèle représente un fort maintien de la culture d'origine et un éloignement de ce qui provient du pays d'accueil. Selon ce psychiatre, ce type de personnes fréquente principalement des individus de la même culture d'origine, ce qui pourrait expliquer le fait qu'elle se sente mieux chez elle et qu'elle s'y sent intégrée.

1.2 INDICATEURS D'INTÉGRATION

À travers les discours des personnes interrogées, plusieurs indicateurs dans le processus d'intégration sont ressortis. Les migrants les expriment non seulement à travers une vision globale mais également en se référant à leurs propres expériences et leur vécu dans ce processus. Ainsi, les individus partagent des pratiques qui leur semblent « utiles » pour être intégré.

La pratique relative à l'apprentissage de la langue sera traitée en détail en deuxième partie d'analyse.

Respect des lois :

Un critère semble prendre une grande place dans les discours. En effet, selon cinq migrants interrogés, le processus d'intégration va de pair avec le respect des lois suisses.

« Si je (en donnant un exemple) parle français mais que j'écoute de la musique très fort le soir en Suisse, je ne suis pas intégré. Il faut pouvoir suivre ça, être respectueux et suivre les règles mises en place ». Suna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 15 ans, 19.07.2017

Dans les propos de l'interprète de 36 ans Suna, ce critère prend d'ailleurs une place plus importante que celui de la langue. Elle apprécie particulièrement les règles instaurées en Suisse et pense qu'elles sont nécessaires pour simplifier le quotidien de chacun et pour le respect entre les individus :

« J'arrive à vivre ici dans le respect des autres, à respecter les règles. En fait, j'aime beaucoup les règles qui sont mises en place en Suisse, ce n'est pas du tout quelque chose qui me rend la vie difficile. Ces règles simplifient notre vie. Si seulement on avait les mêmes en Turquie ». Suna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 15 ans, 19.07.2017

Gulben, femme au foyer installée depuis deux ans, souligne de même l'apport et le côté positif des lois suisses dans le quotidien de chacun. Les normes liées à la circulation routière lui plaisent particulièrement car elle se sent considérée en tant que piétonne, mais également car elle estime que les conducteurs se respectent mutuellement et agissent avec droiture.

Les lois qui sont en vigueur en Suisse ne le sont pas nécessairement en Turquie. Selon la nouvelle arrivée Aleyna, il est évident que les règles diffèrent d'un endroit à un autre, mais c'est de la responsabilité de chaque migrant de s'adapter à ce qui existe dans le nouveau lieu. Ses propos expriment le contraste entre les normes de Turquie et celles de Suisse, idée qu'évoquait également Suna :

« Les personnes qui habitent en Turquie, elles vivent avec les conditions de Turquie. C'est la même chose pour ici. Par exemple, ici on ne peut pas faire du bruit après 22h chez soi, ce n'est pas comme ça en Turquie. Moi j'essaie de m'adapter à ça, aux règles et aux lois d'ici ». Aleyna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 1 an, 28.07.2017

Pour les migrants d'anciennes dates, Kemal et Halim, le respect des règles existantes est un impératif pour les étrangers désirant vivre en Suisse. En effet, ce respect est indispensable et fondamental à tel point que, selon eux, il détermine le droit d'un étranger à pouvoir rester ou non dans le pays d'accueil.

« L'intégration c'est être adapté où vivent les Suisses et être obligé de s'adapter aux lois d'ici. Moi si je vis en Suisse, je ne peux pas faire comme je veux. En Suisse si la loi dit ça, moi je suis obligé de m'adapter et obligé d'accepter, sinon je peux partir et fini terminé. [...] J'ai toujours bien vécu avec le pays où j'habite, toujours bien avec les lois. Jusqu'à maintenant, je n'ai pas eu de problème ni avec personne, ni avec les autorités ». Kemal, arrivé en Suisse pour trouver du travail depuis 48 ans, retraité, 26.07.2017

Nous comprenons également par les dires de Halim, que le respect des lois suisses est un facteur si conséquent qu'il définit à lui seul le degré d'intégration d'un étranger. Pour ce tailleur de 60 ans, l'étranger à l'obligation de se conformer aux lois. Halim illustre la gravité du non-respect des règles par une expérience vécue :

« La police a donné une amende à une voiture parce que son disque de stationnement était dépassé. Quelques minutes après, le propriétaire de la voiture est arrivé et s'énerve en voyant l'amende. Il a jeté l'amende par terre, l'a écrasée. Je lui ai demandé ce qui se passait quand il est passé près de moi et il a insulté les policiers. Pour moi, c'est ça de ne pas être adapté. Alors que tu es fautif, que tu ne suis pas la loi, tu te permets de t'énerver. Il peut rester ici 100 ans, il ne sera pas adapté pour moi. Si tu respectes les lois, tu seras de toute façon adapté. [...] C'est comme ils y a des lois pour la circulation, il y a des règles de vie aussi qu'il faut respecter ». Halim, arrivé en Suisse pour trouver du travail depuis 32 ans, 27.07.2017

Dans les propos qui précèdent, nous constatons que les Turcs ont parfaitement assimilé les règles, qu'elles soient explicites ou implicites de la vie en société. Ces normes à respecter sont essentielles selon eux, au point qu'ils les rattachent à une « bonne intégration » ou non. Toutefois, nous constatons à travers nos lectures et mon vécu personnel, que cette même exigence n'est pas attendue des Suisses. En effet, ce n'est pas pour autant qu'une personne suisse n'est « pas intégrée » lorsqu'elle elle commet des incivilités ou qu'elle sort du cadre légal.

Le critère des lois, qui apparaît lors de cinq entretiens sur six dans les discours, se retrouve dans les indicateurs culturels que cite Wanner (2004). En prenant en compte les nouvelles règles de vie du pays d'accueil dans son quotidien, l'individu voit progressivement sa vie se modifier.

Activité professionnelle :

Lors des entretiens, trois participants, soit Aleyna, Kemal et Halim citent l'activité professionnelle comme critère d'intégration.

Cet indicateur n'est pas considéré comme un critère à part entière pour Mustafa, migrant de 31 ans arrivé il y a deux ans, qui le nomme lorsqu'il explique sa conception de l'intégration. Dans les dires de ce « nouveau » migrant employé dans une fabrique, l'emploi semble alors rattaché à une condition nécessaire à la survie. Pour Aleyna, Turque de 25 ans installée depuis un an, l'activité professionnelle est brièvement citée comme étant une des conditions pour une bonne intégration en Suisse. Même si elle envisage de travailler dans le futur, cette migrante qui est la plus jeune et la plus récente en termes de durée d'installation, ne donne pas autant d'importance à ce critère que Kemal et Halim. En effet, pour ces derniers installés depuis longtemps en Suisse et qui ont été employés plus de trente ans, cet indicateur semble plus important. Les deux se rejoignent sur une même conception : si sa santé le lui permet, le migrant doit travailler.

« Ah mais oui, la première chose... le travail. S'il (l'étranger) est en bonne santé, il faut travailler. Moi ça m'énerve des fois, je vois qu'il va bien je me demande pourquoi il ne travaille pas. Nous on doit travailler pour eux ». Kemal, arrivé en Suisse pour trouver du travail depuis 48 ans, retraité, 26.07.2017

Pour Halim, tailleur de 60 ans, les lois et l'activité professionnelle sont deux sujets liés. Selon lui, si la Constitution accorde le droit à la retraite après 65 ans, cela induit qu'avant cet âge toute personne se doit de travailler.

« Parce que pour moi, si tu as la santé et que tu peux, tu dois travailler. Les lois suisses ont posé l'âge de 65 ans pour la retraite, mais avant ça, si tu peux, tu dois travailler ». Halim, arrivé en Suisse pour trouver du travail depuis 32 ans, 27.07.2017

L'emploi est un facteur qui permet aux individus de créer des contacts, il est un lieu de rencontre. Comme nous le verrons dans la deuxième partie de l'analyse, le travail amène également à exercer la langue nationale au quotidien. À ce propos, Halim avoue son regret d'avoir travaillé avec des Turcs à son arrivée en Suisse car il pense que cela l'a empêché d'améliorer son français.

L'activité professionnelle est un indicateur qui a été cité à plusieurs reprises dans la partie théorique (Schnapper ; 2007, Métraux ; 2011, Wanner ; 2004, la Confédération). L'emploi est un thème utilisé par la Confédération dans ses indications relatives à l'intégration. Cependant, il faut relever que les informations que donne la Confédération s'accommodent à une vision normative et liée à la politique à l'égard des étrangers. L'activité professionnelle semble indispensable au regard de la Confédération qui la présente comme étant un facteur à part entière et primordial dans le processus d'intégration. Selon elle, le marché du travail engendre des ressources qui sont déterminantes dans la participation à d'autres domaines d'intégration⁴⁰. L'emploi

⁴⁰ Confédération « marché du travail », sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/indicateurs-cles/marche-travail.html>

engendre un revenu qui permet de subvenir aux besoins et de survivre dans la société. Dans les écrits de Wanner (2004), l'activité professionnelle se retrouve dans ce qu'il nomme l'intégration structurelle, c'est-à-dire l'insertion relative à l'ascension sociale. Par sa participation sur le marché du travail, l'individu s'insère à travers les structures démographiques existantes dans la société. Ainsi, Suna est rattachée à la structure de l'Association Valaisanne intervétariat communautaire (AVIC), Mustafa à l'entreprise de ventilation, Halim à la boutique pour laquelle il exerce son métier de tailleur et Kemal à l'entreprise de soudure mais également à l'association pour laquelle il arbitrait des matchs.

Réseau social :

Un autre indicateur, celui relatif au réseau social, apparaît dans les discours de Kemal et Halim. En effet, un des moyens d'intégration selon ces deux hommes installés de longue date en Valais est la capacité à créer des occasions de rencontres et de contacts sociaux en dehors des personnes originaires de Turquie. Kemal, 71 ans, démontre par ses propos l'importance des réseaux sociaux pour l'apprentissage de la langue et souligne le devoir du migrant de faire des efforts pour aller dans ce sens :

« Et s'il n'a pas de contacts avec les gens, s'il reste toute la journée à la maison, comment il peut être intégré ? Il faut les contacts. Même si tu n'arrives pas à parler, il faut rester à côté et écouter. Pour moi, c'est très important, il faut se faire des contacts pour s'intégrer. [...] Moi je n'ai jamais été à l'école, j'ai tout appris par les contacts. [...] Les premiers mots comme bonjour, au revoir, merci, ça va, etc. j'ai appris avec les contacts ». Kemal, arrivé en Suisse pour trouver du travail depuis 48 ans, retraité, 26.07.2017

De même, les relations sociales permettent une meilleure intégration selon Halim, en Suisse depuis plus de trente ans. Il raconte qu'il s'est senti mieux dans son processus d'intégration lorsqu'il a pu agrandir son réseau social, en dehors de la communauté turque. Pour lui, comme l'exprimait Kemal, l'étranger doit pouvoir susciter la rencontre en adressant la parole aux autres :

« Moi je me sens très bien, je me sens intégré. Je parle du mieux que je peux avec les gens que je ne connais pas, je dis souvent des mots gentils ». Halim, arrivé en Suisse pour trouver du travail depuis 32 ans, 27.07.2017

Schnapper (2007), de même que Métraux (2011), indique que le processus d'intégration consiste notamment à échanger et à avoir des relations sociales avec la communauté du pays d'accueil.

Cretton (2012) souligne l'importance du travail dans les relations sociales. Selon l'anthropologue, un emploi visible comme exercer dans un commerce, un restaurant ou un hôtel, permet d'entrer en relation avec la population locale (cité in Cretton, Amrein & Fellay, 2012, p.171). À l'inverse, les emplois ayant une force intégratrice moins importante nécessitent de la part de l'étranger davantage d'investissements et d'efforts pour créer ces occasions de contacts. En partant de ce postulat, nous constatons que les trois hommes de l'échantillon ont des activités professionnelles qui sont peu visibles et intégratrices. C'est probablement pour cette raison, selon moi, que

Halim et Kemal expriment l'importance des relations sociales. En effet, le fait que ces deux « anciens » migrants n'ont que peu d'occasions de côtoyer la population dans leur cadre professionnel peut expliquer en partie l'importance pour eux que revêt de « faire des efforts » et « créer des contacts pour s'intégrer ». De plus, dans le cadre de sa recherche, Cretton (2012) indique que lorsque le travail ne permet pas la rencontre avec la communauté, les activités faites par les migrants peuvent favoriser la socialisation (cité in Cretton, Amrein & Fellay, 2012, p.176). Pour Kemal, migrant de 71 ans et passionné de sport⁴¹, c'est son inscription à un club en tant que joueur puis par la suite en tant qu'arbitre, qui a été un moyen de socialisation, selon ses dires.

Conduites :

Le dernier critère qui ressort des entretiens est celui de la conduite « correcte » a adopté souligné par Gulben et Halim. Gulben, femme de 34 ans arrivée en Suisse il y a deux ans, imagine qu'un migrant doit s'adapter aux gens du pays, aux manières de parler et aux approches lors des rencontres, comme le fait de donner une bise. Pour Halim qui est en Suisse depuis 32 ans, lorsqu'un étranger décide de s'installer en Suisse, il est nécessaire qu'il apprenne les manières de vivre du pays, ce qui se fait et ce qui est acceptable ou non.

Gulben et Halim rejoignent donc la définition de Schnapper (2007) qui propose de comprendre l'intégration notamment à travers la participation à la société par le biais de l'adoption de comportements culturels locaux. Pour Wanner (2004), le fait d'adapter ses comportements en fonction de l'endroit où l'on se trouve s'inscrit dans les indicateurs culturels car il modifie le système de valeurs de l'étranger.

1.3 ACTEUR(S) DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION

Dans ce dernier point d'analyse qui s'intéresse à la compréhension de l'intégration, il est question de saisir le/s acteur/s inclus dans le processus d'intégration à travers les propos de chacun.

Au cours des entretiens, la question « *on entend souvent dire que l'étranger doit pouvoir être intégré au pays d'accueil. Est-ce que, selon vous, il est le seul intéressé dans le processus d'intégration ?* » a divisé les Turcs. La moitié d'entre eux – Suna, Gulben et Halim – considèrent ce processus comme comprenant deux acteurs principaux, le migrant et la population du pays d'accueil. Les autres pensent que seul le migrant est responsable de son niveau d'intégration.

Mustafa, 31 ans et installé depuis deux ans, indique que la personne étrangère « est obligée de se conformer à certaines choses » et met en évidence une certaine forme de contrainte, qui se retrouve dans d'autres de ses discours. Pour l'ancien migrant Kemal,

⁴¹ Un sport spécifique passionne particulièrement Kemal. Par souci de confidentialité, des indications plus précises ne seront pas révélées dans ce travail.

71 ans, la Suisse et ses habitants n'ont pas leur part de responsabilité car il considère suffisamment gratifiant qu'ils acceptent la présence étrangère :

« Les Suisses, ils n'ont rien à faire, ils ne sont pas obligés de changer quelque chose. Les étrangers sont obligés de s'intégrer, parce que c'est eux qui viennent vivre ici. La Suisse nous aide déjà en nous donnant du travail. J'ai une maison, j'ai une voiture ». Kemal, arrivé en Suisse pour trouver du travail depuis 48 ans, retraité, 26.07.2017

Aleyna, 25 ans, rejoint également l'idée d'un devoir de l'étranger de se conformer au pays d'accueil et justifie cela à travers le pouvoir que les majorités exercent sur les minorités :

« Comme c'est nous qui venons ici et qu'il y a un système mis en place, le poids de l'intégration est sur nous. C'est à nous de nous adapter. C'est nécessaire que les minorités s'adaptent à la majorité, donc à la Suisse. On doit s'adapter ». Aleyna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 1 an, 28.07.2017

En supposant que les minorités doivent s'adapter aux majorités, Aleyna rejoint la vision de Barel (1990) selon laquelle il existe une relation inégalitaire entre le migrant et la société d'accueil et qui imagine ainsi une conception hiérarchique entre ces deux populations distinctes, soit les étrangers et les habitants de Suisse.

De plus, nous comprenons que les discours d'Aleyna, Mustafa et Kemal se rallient à la définition de l'intégration selon Barel (1990) puisqu'ils indiquent un processus d'intégration à sens unique. La réussite dans le processus d'intégration tient uniquement de l'étranger et la population d'accueil n'a pas de responsabilité. Selon le sociologue (Barel, 1990), le pays accueillant est intouchable et ne doit nullement être affecté par les mouvements migratoires. Dans sa conception, comme dans celles des Turcs cités, le contexte social est installé et ne montre pas d'ouverture pour l'accueil de l'étranger. L'intégration est donc un processus à sens unique où l'étranger est le seul responsable.

Selon Suna, Gulben et Halim, il est également nécessaire que le migrant se montre actif dans son processus d'intégration. Cependant, afin qu'il soit productif, la population du pays d'accueil a aussi un rôle à jouer à leurs yeux.

« Comme c'est toi (le migrant) qui décide de venir dans le pays, de travailler ici, c'est à toi de t'intégrer et de t'adapter à eux. Mais d'un autre côté, eux aussi doivent faire un pas vers toi pour que tu t'intègres mieux. C'est à double sens. Ça va avec le respect ». Gulben, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 21.07.2017

Gulben, femme au foyer de 34 ans, estime que la population doit pouvoir favoriser le processus dans le respect envers le migrant. Elle perçoit les gens de Suisse comme des ressources importantes dans l'aide et la transmission d'informations relatives aux structures existantes par exemple. Halim, lui, exprime la responsabilité des deux parties en différenciant les devoirs qui concernent chacun. Selon lui, si l'étranger a le devoir de s'intégrer au mieux, la population suisse est responsable d'accueillir, d'accepter et de respecter les individus quelles que soient leurs origines et leurs différences. Quand bien même Halim, migrant installé en Suisse depuis 32 ans, explique à travers une métaphore le rôle des deux acteurs, c'est au migrant de faire le

premier pas selon lui. Ses propos rejoignent ainsi les résultats des chercheurs Cretton, Amrein et Fellay (2012) qui ont recueilli vingt-cinq témoignages de personnes issues de la migration dans des villages valaisans. De manière générale, ils constatent que ce ne sont pas les habitants qui font le premier pas vers le nouveau venu. Même si les personnes rencontrées dans le cadre de notre recherche vivent dans des centres urbains et non dans des villages, les propos de Halim, 60 ans, vont dans le même sens :

« Imagine une noisette. Pour pouvoir la manger, il faut casser la coquille. Nous en tant qu'étranger, on doit casser cette coquille, connaître ce qui nous entoure. Moi je dois m'approcher de l'autre et l'autre aussi doit s'approcher de moi. En tout premier, c'est à nous d'aller vers eux, de réveiller la sympathie des gens. Pour ça, il faut sourire, dire bonjour, demander comment il va. C'est à toi de créer le premier lien avec les Suisses ». Halim, arrivé en Suisse pour trouver du travail depuis 32 ans, 27.07.2017

Pour Suna, 36 ans et interprète à temps partiel, cela ne fait aucun doute : le migrant est autant responsable de son intégration que la population d'accueil :

« Ça se passe des deux côtés. [...] C'est vraiment à deux que ça se construit, on est plus fort ensemble, on est plus riche ensemble. Il faut qu'on soit accepté pour s'intégrer. C'est quand c'est mutuel que ça fonctionne ». Suna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 15 ans, 19.07.2017

Suna, qui est en Suisse depuis quinze ans, ne minimise pas la responsabilité des habitants de Suisse quant à l'intégration des étrangers. Selon cette interprète, si les gens sont justes et sont dans un principe de respect de l'autre, cela fait avancer les choses et permet à l'étranger d'évoluer dans de meilleures conditions. Ceci ne semble pas être le cas lorsque les étrangers ne sont pas considérés. Selon elle, les besoins et les pratiques liés aux appartenances doivent être respectés si l'on espère une bonne intégration de l'étranger :

« D'accord les migrants veulent s'intégrer et doivent faire les efforts mais si en face tu amènes des restrictions et tu ne l'acceptes pas, ça ne marche pas. Par exemple, on peut me demander d'être intégrée mais de l'autre côté, on interdit les minarets ou on me suspecte d'être une djihadiste quand je fais mes pratiques religieuses. Ces étiquettes, ça ne va pas ». Suna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 15 ans, 19.07.2017

Elle complète son idée en redonnant l'exemple du centre culturel turc en Valais qui a dû fermer ses portes suite aux méfiances de la population locale à l'égard de ces rassemblements. Toujours selon Suna, ceux qui ont contribué à la clôture du centre ont réussi leur pari en détruisant tout ce qui avait été mis en place, et sont ainsi parvenus à briser la population en question.

Au regard des trois derniers migrants cités soit Gulben, Suna et Halim, le migrant et la population du pays d'accueil sont des acteurs concernés par le processus d'intégration des étrangers. Ainsi, leur point de vue rejoint celui de la LEtr qui prévoit que, dans un cadre normatif, *« d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard »* (art.4 al.3). De même, leur conception rejoint celle de Berset (2003), pour qui l'intégration représente un processus réciproque dans lequel les deux partis doivent pouvoir faire preuve

d'ouverture et d'adaptation. Portes (1995) met aussi en évidence les différents acteurs tels que l'État et la politique du pays en question ainsi que la société civile. Il relève de plus le rôle de la communauté d'origine vivant en terre d'accueil comme facilitateur dans ce processus.

2. LANGUE

« Apprendre la langue française c'est gagner de la richesse sans perdre ce qu'on est, notre culture et notre langue ». Suna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 15 ans, 19.07.2017

Dans cette seconde partie d'analyse, nous nous concentrerons sur la langue nationale, indicateur d'intégration relevé par tous les participants, et nous tenterons de connaître ce qu'elle représente pour les Turcs sollicités dans ce travail. À travers les propos de Suna ci-dessus, nous saisissons l'importance qu'elle revêt pour elle, qui en parle même en termes de richesse. Qu'en pensent les autres participants ? Dans quels contextes est-elle utilisée ? Comment les Turcs concernés ont appris ce qu'ils ont acquis jusqu'à aujourd'hui ? Ce sont des questions auxquelles nous allons nous intéresser dans la suite de cette recherche. Afin d'aborder ce sujet, trois sous-axes seront développés :

1. Degré d'importance du facteur linguistique dans le processus d'intégration
2. Fonctions de la langue nationale
3. Apprentissage de la langue nationale

2.1 IMPORTANCE DU FACTEUR LINGUISTIQUE DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION

Une fois les entretiens achevés, nous pouvons avancer que la langue principale de tous les participants est le turc, soit leur langue d'origine. Certains des participants ont une bonne maîtrise du français à l'oral - une personne a même décidé de faire l'entretien en français - mais il s'avère que la langue qu'ils maîtrisent le mieux et avec laquelle ils réfléchissent reste le turc. Les travaux de Haab et al. (2010) indiquent que la langue d'origine est un élément important pour les Turcs de Suisse. Les résultats de leur recherche montrent que pour 48% des Turcs vivant en Suisse, la langue turque constituait en 2000 la langue principale utilisée (Haab et al., 2010). Si dans notre présente recherche cette proportion atteint les 100%, cela peut en partie s'expliquer par la durée d'installation relativement courte de trois personnes sur six.

Néanmoins, l'apprentissage du français revêt un rôle essentiel dans le discours et dans le quotidien des Turcs interrogés. En effet, l'indicateur de la langue apparaît dans tous les entretiens de manière systématique. Pour les nouvelles arrivées Aleyna et Gulben, l'apprentissage d'une langue nationale est si important qu'il garantit déjà une bonne position dans le processus d'intégration.

« Je pense que mon seul problème est la langue. Si j'apprends la langue, il n'y aura plus de problème, je serai intégrée ». Aleyna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 1 an, 28.07.2017

Gulben, femme au foyer de 34 ans, souligne les grandes difficultés que peut vivre un migrant ne sachant pas s'exprimer dans la langue locale parlée:

« C'est le plus important parce que (longue pause) si tu n'as pas la langue, tu es juste sourd et muet. Tu ne comprends pas ce que la personne dit, elle non plus elle ne comprend pas ce que tu lui dis. Tu deviens vraiment sourd et muet, voilà tout ». Gulben, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 21.07.2017

C'est cette même expression significative, « sourde et muette », qu'utilise également Suna dans ses propos pour expliquer le degré d'importance. Elle raconte son soulagement lorsqu'elle a pu améliorer son français :

« Avant, j'entendais mais je ne pouvais pas parler. J'entendais mais je ne pouvais pas répondre. [...] J'étais impuissante [...] Quand j'ai appris à parler français peu à peu, je me sentais comme une personne muette qui pouvait enfin parler. La langue c'est très important. Si je n'avais pas appris la langue, je n'aurais pas pu vivre ici ». Suna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 15 ans, 19.07.2017

On comprend à travers ses paroles qu'apprendre la langue du pays d'accueil est pour elle un passage obligatoire pour envisager un futur en Suisse. Pour elle, l'incapacité à parler français l'amènerait à une remise en question de sa place en tant qu'étrangère en Suisse. Si pour cette interprète le respect de la différence passe avant tout dans le processus d'intégration, elle ne minimise pas le critère linguistique pour autant car il permet d'accéder à une meilleure qualité de vie.

Tous les hommes expriment que la langue est « la chose la plus importante » à leurs yeux. Tailleur de 60 ans qui arrive à s'exprimer en français, Halim indique que ce facteur est essentiel car sans cela le migrant se retrouverait sans « rien », sans aucune connaissance qui lui permettrait d'évoluer positivement en Suisse. Mustafa, ouvrier de 31 ans, rejoint cette idée et ajoute que tout passe par le biais de la langue, notamment l'initiation et l'insertion progressive dans le nouveau pays :

« C'est important car si la personne ne connaît pas la langue, elle n'arrivera pas à entrer dans le monde d'ici et elle n'arrivera pas vraiment à être intégrée. Elle restera uniquement avec son entourage connu ». Mustafa, arrivé en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 24.07.2017

Pour le migrant le plus ancien du groupe, Kemal, même si l'apprentissage de la langue lui a demandé beaucoup de temps et d'efforts, il pense que c'est un passage indispensable. Il imagine les difficultés qu'engendrerait le fait de ne pas pouvoir parler français :

« C'est très important parce que si non, tu fais comment ? [...] Et si quelqu'un sonne à la porte, tu le regardes dans les yeux sans pouvoir parler ? » Kemal, arrivé en Suisse pour trouver du travail depuis 48 ans, retraité, 26.07.2017

Kemal souligne ici un point important qui semble davantage concerner les nouveaux migrants. Si cet homme retraité peut s'exprimer en français après 48 ans d'installation, ce n'est pas nécessairement le cas pour d'autres. En effet, quatre Turcs pensent avoir des difficultés en langue française et imaginent ne pas la connaître suffisamment. C'est également l'idée qui ressort des indications de l'Office fédéral des migrations (ODM), pour qui les étrangers de première génération ont bien souvent des difficultés à maîtriser une langue nationale (Haab et al., 2010). Par ailleurs, tous les participants soulignent que cela occasionne chez eux une sorte de handicap, un mal-être relatif au fait de ne pas pouvoir s'exprimer suffisamment bien. Parce qu'elle ne parle pas bien le français, Gulben qui a migré il y a deux ans ne se considère « pas intégrée ». Elle raconte être en difficulté lorsqu'elle sort de chez elle, ce qui ne la rassure pas. Halim, migrant d'ancienne date qui souhaiterait mieux parler, dit « se sentir mal » au quotidien. De même, Aleyna, en Suisse depuis un an, utilise des propos similaires pour expliquer son malaise :

« En ce moment, je me sens comme dans un vide. J'arrive gentiment à m'adapter à leur culture mais comme je n'ai pas appris la langue je ne suis pas bien ». Aleyna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 1 an, 28.07.2017

Mustafa, Turc de 31 ans venu en Suisse pour rejoindre sa femme, exprime l'insatisfaction relative à son niveau de français et démontre l'importance de ce facteur en avançant que son absence amène un sentiment de solitude :

« J'ai de la peine avec la langue. Je comprends un peu mais ça reste difficile. [...] Je me sens très mal (au sujet de sa pratique du français). Je n'ai pas réussi à m'habituer. Par exemple, moi quand je sors de chez moi, je me sens seul car je ne connais pas la langue ». Mustafa, arrivé en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 24.07.2017

À travers les paroles des migrants turcs interrogés, nous comprenons que l'indicateur de la langue est un élément qui paraît primordial dans leur processus d'intégration. Si les Turcs rencontrés portent de l'importance à leur langue d'origine, ils ne minimisent cependant pas la nécessité de connaître une langue nationale. Ce constat rejoint les écrits de Kaya (2000), chercheur turc en migration, qui indique que s'intégrer ne signifie pas abandonner sa langue ou sa culture d'origine (cité in Wicker, Fibbi & Hauk, 2003).

Pour la majorité des participants, l'apprentissage du français constituent un défi, idée également soulignée dans les travaux de Haab et al. (2010). Selon l'ODM, une des raisons qui amène les Turcs à être en difficulté face à la langue est le faible niveau de formation des migrants de première génération (Haab et al., 2010). En effet, parmi les personnes de l'échantillon, le plus haut niveau de formation est le collège pour la moitié. Cette école représentait autrefois une des seules voies après l'école obligatoire du cycle d'orientation. Les autres ont arrêté leur parcours après la scolarité obligatoire. Pour ces derniers, - Gulben, Mustafa et Halim - ils sont pour la plupart entrés dans la vie professionnelle à un jeune âge. On peut donc imaginer qu'ils ne sont plus familiarisés par les méthodes d'apprentissage.

Par ailleurs, dans la partie rattachée au cadre théorique, nous avons vu que l'indicateur linguistique est aussi un indice notable dans le processus d'intégration. Selon Wanner (2004), la langue est un indicateur d'intégration au niveau de la culture. En apprenant une langue, il indique qu'une transformation du mode de vie se fait au quotidien permettant à la personne d'accomplir de nouvelles choses et d'évoluer dans d'autres domaines d'intégration. Selon les directives plus normatives de la Confédération helvétique, la langue constitue un domaine à part entière de l'intégration. La Confédération indique que son acquisition représente d'une part, une condition du processus d'intégration, mais elle est également rattachée à une intégration réussie⁴².

2.2 FONCTIONS DE LA LANGUE NATIONALE

Nous avons précédemment saisi l'importance de la langue pour les participants de notre étude, qui rejoint la vision de plusieurs auteurs. À présent, nous tentons de comprendre les raisons pour lesquelles la langue est aussi majeure. À travers les entretiens, les Turcs ont exprimés diverses fonctions de la langue qui encouragent considérablement les individus à apprendre le français.

Les femmes interrogées ont mentionné la portée du français en racontant une anecdote vécue ou en exprimant des souhaits futurs. Les propos partagés ont été illustrés de situations concrètes vécues qui semblent constituer des déclencheurs ou des sources de motivation en ce qui concerne l'apprentissage. Gulben, qui juge son niveau de français faible, raconte son expérience à l'hôpital. Lorsqu'elle a dû y rester plusieurs jours lors de son accouchement, elle a réalisé à quel point apprendre la langue était nécessaire. Elle s'est retrouvée en difficulté lorsqu'elle voulait connaître dans les moindres détails les mots prononcés par les professionnels concernant sa santé ou celle de son enfant. Quant à Aleyna, jeune femme sans emploi fixe, elle explique le poids de la langue afin d'être indépendante et active. Elle l'associe aussi au fait d'être une mère responsable, idée rejointe aussi par Suna. Les projets et les désirs d'Aleyna la motivent à connaître la langue au plus vite. En associant les notions de langue et de liberté, cette nouvelle migrante laisse prétendre qu'elle ne sent pas libre actuellement du fait d'une maîtrise insuffisante en français :

« Moi je n'ai pas envie de rester à la maison. Je travaillais en Turquie. [...] J'ai envie de pouvoir faire seule ce que j'ai à faire, de ne pas appeler mon mari tout le temps. Je veux sortir, travailler, avoir des amis. Je veux être libre. Et aussi si je prévois d'avoir un enfant bientôt, je n'ai pas envie d'apprendre le français en même temps que lui. Il y aura des devoirs à faire, des réunions avec les professeurs ». Aleyna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 1 an, 28.07.2017

Suna raconte, comme Gulben, une expérience vécue il y a plusieurs années qui a joué le rôle de déclencheur dans son apprentissage:

⁴²Confédération « langue nationale comme langue principale», sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/tous-indicateurs/langue/langue-nationale.html>

« Un jour, ma fille a eu un problème avec une autre fille en enfantine, j'ai voulu parler avec la petite pour expliquer la situation et je n'ai pas su parler à une enfant de quatre ans. Tu te rends compte ? Je n'ai pas su dire quoi que ce soit à un tout petit enfant. Là, j'ai eu un déclic et j'ai vraiment compris qu'il fallait que j'apprenne. Après cette expérience, j'ai compris que si je voulais le bien de mes enfants, j'étais obligée de parler la langue française. J'ai compris à ce moment à quel point c'était difficile de ne pas s'exprimer. Pour une mère qui éduquait trois enfants, si je voulais répondre à leurs besoins, je devais apprendre et j'ai appris, voilà ». Suna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 15 ans, 19.07.2017

L'apprentissage de la langue peut ainsi être motivé pas des expériences marquantes ou pour prévenir des situations non désirées. Dans les exemples précédents, apprendre la langue suggère tantôt l'indépendance, tantôt la communication. Elle peut aussi justifier une volonté de s'impliquer dans la vie en Suisse, tant dans le domaine de la santé, que dans celui du travail ou encore pour l'éducation des enfants. Pour les femmes interrogées, le devoir maternel semble être un élément qui est souvent à l'origine de leur application en français.

Nous constatons que les sources de motivations personnelles favorisent l'apprentissage du français, tout comme les fonctions que revêt la langue et qui ont été exprimées par les participants. En ce qui concerne la première fonction, la totalité des Turcs interrogés soulignent que la langue est un moyen d'expression. Nous aborderons ultérieurement les contextes que citent les Turcs et où il serait nécessaire de réussir à s'exprimer avec la population. Cette fonction permet de communiquer avec les citoyens de Suisse n'ayant pas connaissance de leur langue d'origine. À travers leurs propos, nous comprenons que s'exprimer en français permet d'énoncer une idée, une interrogation ou un ressenti par des mots. Pour Aleyna qui est en Suisse depuis un an, ne pas pouvoir verbaliser ce qu'elle veut est source de frustration :

« Apprendre la langue, c'est tellement important. Pour tout. Quand tu n'arrives pas à t'exprimer, tu ne peux rien faire. Quand tu as envie de dire quelque chose mais que tu n'arrives pas, c'est vraiment énervant. Tous les chemins amènent à la langue ». Aleyna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 1 an, 28.07.2017

Un autre facteur d'importance de la langue est exprimé par Mustafa et Halim : le fait de connaître la langue permet de dénouer des problèmes. À leurs yeux, lorsque l'individu se trouve dans une situation défavorable, c'est la langue qui l'aide à prendre le dessus. La langue devient alors un outil de protection :

« Déjà, en parlant la langue d'ici, tu peux te protéger, tu peux te défendre. Sinon, en situation difficile, il (l'étranger) va perdre. La langue c'est une chose qui te permet de dénouer tes autres problèmes ». Halim, arrivé en Suisse pour trouver du travail depuis 32 ans, 27.07.2017

De plus, Mustafa met en valeur l'occasion de partager et d'échanger avec les habitants de Suisse. À ce sujet, Kemal souligne les rapports avec la population :

« C'est difficile ça (de ne pas connaître la langue). Si tu ne sais pas parler, tu ne peux pas te faire des contacts. C'est pour ça que moi j'ai eu beaucoup de contacts ».

Kemal, arrivé en Suisse pour trouver du travail depuis 48 ans, retraité, 26.07.2017

Enfin, le travail, qui est apparu dans les dires d'Aleyna et de Kemal, est également un facteur significatif qui motive dans l'apprentissage de la langue nationale. Pour eux, il est important d'apprendre le français afin d'avoir une activité professionnelle. Ces derniers donnent raison à Kaya (2000) qui relève que la première langue utilisée sur le lieu professionnel par les individus Turcs est le français (cité in Wicker, Fibbi & Hauk, 2003). Avoir connaissance de la langue nationale peut être déterminant dans les chances d'être embauché. En outre, la Confédération indique que la langue est un critère important car les connaissances linguistiques ont une influence sur d'autres domaines, notamment sur le travail. C'est également ce qu'évoquaient Aleyna et Kemal au cours des entretiens.

Comme indiqué plus haut, les fonctions citées que comporte la langue ne prennent du sens que lorsqu'elles sont mises dans leurs contextes. Ainsi, le fait de s'exprimer, de se protéger, de créer des contacts ou encore de travailler, sont déterminants pour la majorité (cinq sur six) dans les contextes tels que les commerces (commissions, pharmacie, kiosque) ou lors des rencontres avec des connaissances ou des amis du pays d'accueil. De plus, pour tous sauf pour la seule migrante n'ayant jamais travaillé, connaître le français est décisif dans le monde professionnel afin d'augmenter les chances d'employabilité mais est également nécessaire sur le terrain. En effet, les migrants qui sont liés à un contrat - Suna, Mustafa, Kemal et Halim - utilisent principalement le français sur les lieux professionnels. Pour Suna, interprète, il est même devenu son outil principal, tandis que les hommes racontent leur obligation de connaître dès le commencement le vocabulaire rattaché à leur profession. Nous comprenons que la langue est un outil qui est employé et appris selon des besoins individuels précis, comme l'indique aussi l'ODM (Haab et al., 2010).

Quand bien même Mustafa et Halim parlent turc au travail avec leurs concitoyens turcs, ils soulignent qu'il est indispensable de parler français au quotidien avec leurs autres collègues et leur patron. Ces indications confirment les écrits de Kaya (2000) qui relèvent que la majorité des Turcs de sa recherche emploient le français comme première langue sur leur lieu de travail, soit 76%.

Cependant, cette utilisation de la langue française ne se retrouve pas dans la vie privée des migrants interrogés. Quatre personnes rencontrées sur six indiquent parler uniquement le turc à domicile, tandis que pour deux d'entre elles, il arrive qu'elles parlent français par moment. Selon Kaya (2000), plus de 60% des Turcs parlent exclusivement dans leur langue d'origine à domicile comme le font Aleyna, Gulben, Kemal et Halim dans le cadre de cette recherche. En ce qui concerne Suna et Mustafa, ils rejoignent le taux de 25% des Turcs, relevé par Kaya (2000), qui mélangent les différentes langues dans leur communication à domicile.

De plus, Suna relève qu'elle utilise parfois le français et le turc dans la même phrase avec ses filles et adhère ainsi à la pratique du « code switching » qu'énonce l'ODM dans son étude (Haab et al., 2010).

Pour l'utilisation de la musique ou du journal, nous remarquons que les Turcs sollicités n'ont pas recours à la langue du pays d'accueil. Seule la télévision est un média parfois employé en langue nationale par Aleyna et Kemal.

2.3 APPRENTISSAGE DE LA LANGUE NATIONALE

Au cours des entretiens, les participants ont évoqué un grand nombre de techniques de communication mais également des stratégies d'apprentissage de la langue française. Même s'il serait intéressant d'aborder la communication, nous allons plutôt nous intéresser à l'apprentissage de la langue.

Ce processus d'apprentissage peut se faire de manière volontaire ou non. Un certain nombre d'actes sont réalisés dans le but de mieux comprendre et de mieux communiquer, ce qui favorise peu à peu l'acquisition des connaissances linguistiques du migrant. Si plusieurs d'entre eux parlent d'un apprentissage « sur le tas », tous se mettent d'accord sur un point : les membres de leur famille ont été un facteur facilitant dans ce processus. Que ce soit le conjoint, les enfants ou la belle-famille, le réseau familial vivant déjà sur place est d'une grande aide. En effet, ils soutiennent le migrant entre autres en répondant à des questions, en traduisant un mot ou une phrase ou en expliquant les règles de la langue. Pour aider le migrant dans son apprentissage, certains ont même élaboré des cahiers de français dont nous aborderons le contenu ultérieurement. D'autres encouragent le migrant à pratiquer son français avec lui :

« Elle (son épouse) m'apprend spontanément ou alors des fois c'est moi qui lui demande des choses. On essaie aussi de parler français ensemble par moment avec des petites phrases faciles ». Mustafa, arrivé en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 24.07.2017

Certains membres de la famille ont même créé des cahiers pour faciliter l'apprentissage, comme pour les nouveaux migrants Mustafa et Gulben :

« Il y a ma belle-sœur qui prend beaucoup de temps pour moi, pour que j'apprenne. Elle m'a fait un dossier avec la traduction turc-français par thème. Il y a les verbes les plus importants, les mots les plus utilisés dans chaque situation. Et elle m'a même fait un item pour que je prononce correctement le mot ». Gulben, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 21.07.2017

D'après les nombreux exemples évoqués lors des entretiens, nous comprenons que les Turcs déjà installée en terre d'accueil, particulièrement les membres de la famille, sont une ressource importante pour aider à assimiler la langue mais également dans le processus d'intégration de manière générale. Portes (1995) relève également ce rôle de la communauté d'origine vivant déjà dans le pays d'accueil. Selon lui, elle représente une ressource considérable aidant dans plusieurs domaines comme la langue, la connaissance du pays et son organisation ou l'emploi (cité un Safi, 2011).

Outre les membres de la famille, il ressort des entretiens que les Turcs créent des occasions qui leur permettent de développer leurs compétences en français.

Pour tous sauf pour Kemal, installé en Suisse depuis 48 ans, il a été nécessaire de suivre des cours de langue. Si pour certains, la participation avait pour but d'acquérir quelques bases en français de manière volontaire, pour d'autres elle était une contrainte. En effet, c'est parfois les institutions suisses qui exigeaient cette participation, en l'occurrence l'Office régional de placement (ORP) pour Halim, tailleur de 60 ans et la commune de résidence pour Gulben, femme au foyer de 34 ans.

« La commune m'a inscrite à un cours de français que je suivais une heure et demie par semaine. Je n'avais pas le choix d'aller. Si c'est difficile de parler à l'extérieur avec les gens, tu peux par contre parler avec le professeur. [...] Il ne parle que français pendant tout le cours. Les premiers temps c'était difficile, mais après tu commences à comprendre de quoi il (le professeur de français) parle ». Gulben, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 21.07.2017

Pour les migrants venus par amour - Aleyna, Suna et Mustafa -, c'est leur volonté d'améliorer leur pratique qui les a incités à suivre des leçons. Conscients des difficultés qu'ils rencontreraient à leur arrivée, Aleyna et Mustafa ont même pris des cours de français avant de s'installer en Suisse. À leur arrivée, les formations proposées par l'OSEO, le Centre Suisses-Immigrés (CSI), l'Université populaire (UNIPOP) ou encore l'école-club Migros ont été d'un grand soutien pour ces trois Turcs. Suna et Aleyna ont eu l'occasion de suivre des cours dans plusieurs institutions, parfois en même temps, pour augmenter le temps des leçons. En proposant des possibilités de s'améliorer en langue française, nous remarquons que la commune aide également dans le processus d'intégration. Selon Portes (1995), l'État est également un acteur dans le processus d'intégration des migrants et des étrangers.

Dans d'autres propos émis, les Turcs ont ciblé leur attention sur les éléments qu'ils désiraient connaître. Il en ressort une stratégie qui consiste à apprendre en amont les termes qui seront assurément nécessaires. Cette technique d'apprentissage liée aux besoins peut parfois sembler insignifiante mais elle leur permet d'éviter les situations difficiles à l'avenir. Gulben et Mustafa ont ainsi appris à demander « un café et un verre d'eau » lorsqu'ils se rendent au bistrot mais connaissent difficilement les dénominations d'autres boissons.

« Même quand je ne parlais pas français, je communiquais avec les phrases types que mon mari m'avait appris. Je connaissais les mots clés pour chaque situation et on arrivait à se comprendre. Par exemple « ça coûte combien ? ». Suna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 15 ans, 19.07.2017

À ses débuts, Suna (en Suisse depuis quinze ans) a appris pour chaque situation les phrases qu'elle pouvait entendre et utiliser le plus couramment, ceci dans le but d'éviter les difficultés mais aussi de pouvoir communiquer. Pour Gulben, il s'agit de s'informer selon le lieu qu'elle fréquente :

« Et quand je sais d'avance que j'aurai de la peine dans une situation où je serai seule, je demande avant à mon mari comment dire certaines choses. Par exemple, je devais aller au magasin pour rendre un habit, je lui ai demandé la veille comment il fallait dire, quels mots étaient importants. Ou alors lorsque je vais aller en vacances en Turquie et que je dois le dire au professeur de français ». Gulben, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 21.07.2017

Ces exemples aident à comprendre la notion de connaissance et d'apprentissage en fonction des besoins rattachés à un contexte donné. Ils montrent également la ressource que constitue le conjoint dans les situations qui semblent difficiles.

Une autre stratégie d'apprentissage consiste en la création d'un dossier, élaboré par le migrant ou par ses proches. Comme évoqué ultérieurement, Gulben et Mustafa possèdent un cahier réalisé par les membres de leur famille. Ces cahiers contiennent la traduction d'éléments par thème et/ou par contexte. Pour faciliter la tâche de Gulben, sa belle-sœur a d'ailleurs inclus un item pour la prononciation. Gulben et Mustafa utilisent ces cahiers pour rafraîchir leurs connaissances ou pour en apprendre de nouvelles.

« Parfois, je regarde dans mon cahier de français pendant mes longs trajets de train. Je me fixe juste deux ou trois mots à connaître et je les répète tout au long du voyage. Quand je les ai bien intégrés, j'essaie toujours de les insérer dans des phrases et je les utilise au maximum pendant un certain temps. Après je me rends compte que ça sort beaucoup plus naturellement ». Mustafa, arrivé en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 24.07.2017

Afin d'enregistrer des mots dans sa mémoire, Mustafa ne s'en tient pas uniquement à les apprendre par cœur. Sa stratégie consiste à inclure le plus possible les notions apprises dans ses discussions jusqu'au moment où elles deviennent définitivement acquises. Pour le plus ancien migrant Kemal, qui n'a jamais suivi de cours de français, ses efforts d'apprentissage sont plus conséquents.

« Moi j'ai un livre entier avec les mots que j'ai appris. Je marquais en français quand je ne comprenais pas, après je notais ce que c'était en turc et j'apprenais comme ça ». Kemal, arrivé en Suisse pour trouver du travail depuis 48 ans, retraité, 26.07.2017

Kemal s'est confectionné son propre cahier afin d'apprendre le français. Étant le seul à l'avoir effectué lui-même, cela montre l'importance qu'il accorde à la langue étrangère dans laquelle il baigne depuis son arrivée.

De plus, pour toutes les personnes interrogées la répétition est une technique relativement fréquente qui peut être utilisée de différentes manières. Si Gulben, Mustafa et Kemal répètent les mots souhaités à voix haute à plusieurs reprises, Halim reconnaît avoir souvent écrit sur un papier certains mots, qu'il gardait dans sa poche afin de ne pas les oublier. Quant à Suna, elle a besoin de les écrire en quantité et de s'entendre les répéter :

« Moi pour apprendre, je suis visuelle et auditive. J'ai souvent écrit des mots ou des phrases que j'écrivais par dizaine, voire par centaine, en les répétant à haute voix pour les retenir. Ça c'était une méthode pour apprendre. J'écrivais par exemple des

pages entières « je viens de la Turquie » pour bien pouvoir retenir et m'exprimer avec les autres ». Suna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 15 ans, 19.07.2017

Pour Aleyna, Turque de 25 ans et ambitieuse à l'idée d'apprendre le français, la répétition se fait d'une toute autre manière. En effet, elle écoute attentivement parler français le plus possible à l'extérieur afin de repérer les mots qu'elle comprend et de se les remémorer :

« Quand je vais en cours ou que je sors en ville, je prends facilement le bus. Il y a souvent deux personnes que je croise dans le bus et moi j'aime bien écouter ce qu'elles se disent parce qu'elles parlent beaucoup. Regarde, quand je vais en cours, je les écoute pendant 30 minutes, ensuite je vais au cours et quand je rentre je m'exerce encore à écouter. Rien que ça, c'est 3 heures d'exercice et de pratique en français, je réfléchis comme ça. J'essaie de tout mettre de mon côté pour apprendre la langue ». Aleyna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 1 an, 28.07.2017

Enfin, tous les migrants expliquent également s'aider d'outils divers pour apprendre la langue. Pour tous, sauf pour Kemal qui est la personne la plus âgée de l'échantillon, le téléphone portable est utile au quotidien pour traduire des mots et les apprendre. Pour Aleyna, il sert d'outil d'exercice puisqu'elle relève avoir téléchargé une application pour s'entraîner en français. De plus, Aleyna et Kemal soulignent l'utilité de la télévision. Aleyna regarde parfois des dessins animés car le langage est simple et clair. Quant à l'ancien migrant Kemal qui pense connaître suffisamment le français, il se tourne depuis quelques années à l'apprentissage de l'italien. Visionner les chaînes télévisées en langue souhaitée, à savoir en français ou en italien, est pour eux un bon moyen d'apprentissage. Par ailleurs, Aleyna cite les publicités comme une ressource dans d'acquisition du vocabulaire. Elle s'attarde parfois sur les publicités, grâce auxquelles elle dit avoir appris les noms des fruits et des légumes.

D'après les propos découlant des entretiens, la langue ressort comme un facteur conséquent dans le processus d'intégration et nous nous apercevons qu'elle amène un certain confort au quotidien. C'est pourquoi les Turcs mettent en place un grand nombre de petites stratégies qu'ils utilisent habituellement dans le but d'apprendre au mieux la langue du pays d'accueil. Toutes ces techniques montrent que le migrant joue un rôle considérable dans son processus d'intégration, notamment en ce qui concerne l'aspect linguistique. Néanmoins, il en ressort de ce travail, autant bien dans la partie théorique que dans la récolte des données, que les seules actions entreprises par le migrant ne semblent pas suffisantes en matière d'intégration. En effet, selon Portes (1995), le migrant est autant responsable que la société du pays d'accueil ou que l'État. Dans les dires des Turcs, le soutien de l'État s'illustre par l'encouragement à apprendre la langue grâce à diverses structures pouvant proposer des cours de langue. Il nomme également la communauté d'origine installée dans le pays d'accueil en ce qui concerne son rôle dans l'intégration des nouveaux arrivants. Cette notion apparaît dans les entretiens à maintes reprises. Les migrants sont aidés au quotidien par les membres de leur famille pour des traductions ou des explications.

VII. VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES

HYPOTHÈSE 1 :

Il est tout d'abord utile de rappeler la première hypothèse qui avait été formulée :

« La conception de l'intégration, dans notre cas celle des Turcs installés en Valais, est subjective et se distingue selon tout un chacun »

Comme nous l'avons vu dans le cadre théorique, il n'existe pas de définitions univoque concernant les définitions autour de l'intégration. De même, à l'aide de l'analyse des données, nous comprenons que pour les six personnes originaires de Turquie la conception de l'intégration ne se rejoint pas systématiquement. Effectivement, il ressort que sur les six entretiens, quatre migrants ont une compréhension de l'intégration au sens de Métraux (2011), de Ciola (1991) ou encore de la Confédération helvétique qui indiquent que le processus d'intégration est un équilibre entre deux cultures, celle du pays natal et celle de la terre d'accueil. Aleyna, par ses propos montre un grand intérêt à l'assimilation de la culture Suisse. En portant une plus grande importance à la culture du pays d'accueil, elle se rapproche d'une vision plutôt assimilationniste de l'intégration :

« Moi je fais beaucoup de recherche en ce moment sur la manière dont ils (les habitants de Suisse) vivent. En fait, j'essaie de faire le mieux possible comme eux ».
Aleyna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 1 an, 28.07.2017

Gulben, elle, par les activités de son quotidien, se rapproche davantage de la ghettoïisation en tenant principalement compte de sa culture d'origine :

« Moi du moment que je ne sors pas de la maison, je me sens bien. Quand je suis dehors, non, je ne me sens pas intégrée ». Gulben, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 21.07.2017

Concernant la question des acteurs compris dans le processus d'intégration, les Turcs sont également divisés. Pour la moitié, la réussite dans le processus d'intégration dépend exclusivement de l'étranger s'étant installé en Suisse. Ces derniers rejoignent donc la vision du sociologue Barel (1990) pour qui l'étranger doit s'insérer dans un contexte social existant. L'autre moitié suppose une intégration qui inclut plusieurs acteurs qui sont l'étranger et le pays d'accueil. Pour eux, l'intégration représente un processus réciproque dans lequel chacun doit être capable d'ouverture envers l'autre, comme l'affirment la Confédération mais également d'autres auteurs (Berset ; 2003, Portes ; 1995, Métraux ; 2011).

Nous remarquons donc que les Turcs ont une compréhension différente de l'intégration. Si ce constat permet déjà de confirmer l'hypothèse 1, il existe néanmoins certaines similitudes dans les discours :

- Le seul point faisant l'unanimité chez la totalité des Turcs interrogés concerne leur vision du critère de la langue dans le processus d'intégration. Pour tous, il

semble primordial d'avoir des notions en français pour pouvoir être intégré. Cependant, les Turcs se représentent différemment la notion linguistique. Pour certains, l'apprentissage de la langue représente plutôt une tâche et une contrainte, pour d'autres elle symbolise un objectif personnel à atteindre au plus vite.

- Un autre critère d'intégration est apparu dans la majorité des discours, soit cinq sur six. Le respect des lois semble être un indicateur important pour les Turcs concernés, sans quoi ils remettent en doute la qualité de l'intégration. Selon eux, l'étranger est obligé de se conformer et de respecter les lois du pays d'accueil selon eux, autrement la personne peut « partir et rentrer » dans son pays d'origine.

Malgré que les Turcs se rejoignent sur certains points, leur perception de l'intégration n'est pas similaire. La plupart des réponses tiennent compte d'avis individuels et d'expériences de vie différentes. De manière générale, les Turcs se représentent différemment la notion d'intégration, ainsi que les divers critères rattachés au processus d'intégration ou encore, que les acteurs qui y sont compris. Si nous pouvons confirmer l'hypothèse 1, les résultats suggèrent tout de même certaines analogies, comme nous l'avons vu avec les critères qu'ont cités les Turcs.

HYPOTHÈSE 2 :

La seconde hypothèse concernait un aspect plus précis du processus d'intégration, la langue :

« Pour les Turcs du Valais, la langue constitue un critère important dans le processus d'intégration »

Si Haab et al. (2010) relèvent l'attachement des Turcs à leur langue d'origine, l'importance qu'ils portent à la langue du pays d'accueil n'en demeure pas moins importante. En effet, la langue est un indice d'intégration qui apparaît de manière systématique dans tous les entretiens. Pour la totalité des Turcs, la maîtrise d'une langue nationale est l'une des choses « les plus importantes » à accomplir pour un étranger. Dans leur discours, nous comprenons que la langue favorise la réussite dans d'autres domaines d'intégration comme la possibilité d'avoir des relations sociales ou de trouver du travail. La Confédération suppose également que cet indicateur est important du fait qu'il influence les autres domaines du processus d'intégration.

Si grâce à ces informations, il est déjà possible de confirmer l'hypothèse 2, nous allons tenter de comprendre pourquoi il revêt une importance si grande aux yeux des Turcs rencontrés. La majorité des Turcs décrivent la connaissance du français comme une richesse, un acquis qui s'ajoute à la maîtrise de leur langue d'origine. Ils rejoignent ainsi la conception de Kaya (2000) selon qui l'apprentissage d'une langue nationale ne suppose en aucun cas d'abandonner sa culture ou sa langue natale.

« Apprendre la langue française c'est gagner de la richesse sans perdre ce qu'on est, notre culture et notre langue ». Suna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 15 ans, 19.07.2017

En outre, tous les Turcs interrogés expriment le fait de ne pas maîtriser le français comme étant une source de mal-être et/ou un handicap dans leur quotidien. La méconnaissance du français amène à se sentir « comme sourd et muet », « comme dans un vide », « mal » et « impuissant ». L'apprentissage de la langue nationale semble alors être un besoin vital pour leur bien-être psychique.

« Tu ne comprends pas ce que la personne dit, elle non plus elle ne comprend pas ce que tu lui dis. Tu deviens vraiment sourd et muet, voilà tout ». Gulben, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 2 ans, 21.07.2017

Certaines fonctions essentielles de la langue expliquent aussi le poids qui lui est accordé. Pour tous les participants, l'apprentissage du français constitue un moyen d'expression et de communication primordial qui permet de partager une idée, de poser une question ou encore d'exprimer un ressenti.

« Quand tu n'arrives pas à t'exprimer, tu ne peux rien faire. Quand tu as envie de dire quelque chose mais que tu n'arrives pas, c'est vraiment énervant ». Aleyna, arrivée en Suisse pour regroupement familial depuis 1 an, 28.07.2017

Pour la moitié des personnes sollicitées, la langue permet de dénouer des problèmes et de se protéger lors de situations difficiles. Enfin, les différents discours font ressortir divers fonctions de la langue comme le partage et l'échange avec la population du pays d'accueil, la possibilité de gagner en indépendance mais aussi, les chances de trouver du travail.

SOUS-HYPOTHÈSE 2.1 :

« Dans leur quotidien, les Turcs s'impliquent dans l'apprentissage d'une langue locale »

Cette sous-hypothèse se consacre à l'implication au quotidien des Turcs afin d'apprendre au mieux le français. Nous constatons que dans leur quotidien, ils utilisent diverses stratégies d'apprentissage:

- La majorité des personnes interpellées ont déjà participé à des cours de français. Certains ont d'ailleurs suivi leurs premières leçons en Turquie, avant même d'arriver en Suisse. Une fois en Suisse, ce sont les institutions telles que le Centre Suisses-Immigrés, l'OSEO, l'UNIPOP ou encore l'École-club Migros qui ont permis aux étrangers de s'améliorer.
- La moitié des Turcs rencontrés souhaitent améliorer leurs compétences en langue grâce à l'utilisation d'un cahier de vocabulaire et d'exercices réalisé par eux-mêmes ou par leur famille. Les cahiers contiennent la plupart du temps du vocabulaire en fonction de thèmes précis. Celui de

Gulben contient même un item de prononciation. Kemal, lui, s'est confectionné son propre cahier de vocabulaire.

- Plusieurs Turcs utilisent une stratégie qui consiste à apprendre selon le besoin. En effet, certains s'informent sur les termes et phrases types à connaître pour une situation qu'ils vont prochainement rencontrer et dans laquelle ils seront amenés à s'exprimer. Nous pouvons rappeler l'exemple de Gulben qui, avant d'aller retourner un vêtement en magasin, apprenait auprès de son mari ce qu'elle devait dire pour se faire comprendre.
- Une autre méthode d'apprentissage est celle qui concerne les répétitions de mots ou de phrases. Cette technique est employée selon chacun de manière différente. Si Kemal indique mettre des mots dans sa poche pour se les remémorer durant la journée, Aysun et Mustafa se répètent à voix haute ou par écrit certaines notions afin de les assimiler. Mustafa s'efforce même d'introduire les mots acquis dans ses discussions. Enfin, Aleyna s'aide des publicités pour se répéter les mots qu'elle connaît ou en apprendre de nouveaux.

Par ces différentes méthodes qu'utilisent les Turcs dans leur quotidien, deux aspects sont mis en évidence. D'une part, que la majorité des Turcs interrogés essaient d'apprendre une langue nationale du mieux possible. Pour ce faire, ils emploient les ressources qu'ils ont à disposition par l'intermédiaire des membres de leur famille ou des organisations qui existent en Valais ou encore des supports technologiques, etc. D'autre part, à travers tous les efforts qu'entreprennent les Turcs quant à la maîtrise du français, nous comprenons que la langue constitue un critère d'intégration important pour les Turcs en question. Ces résultats nous permettent ainsi de confirmer l'hypothèse 2 mais également la sous-hypothèse 2.1.

VIII. PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

À travers la partie théorique, mais également grâce aux résultats de l'analyse, cette recherche permet de saisir les notions et les enjeux existants autour du thème de l'intégration. Si les personnes rencontrées ont une compréhension plus ou moins différente de l'intégration, toutes se mettent en accord sur l'importance de la langue et de son apprentissage

En partant de ce constat, nous allons dans ce chapitre nous pencher sur une des possibilités d'intervention auprès des personnes migrantes et/ou étrangères. Celle-ci peut être destinée autant aux Turcs qu'à d'autres communautés étrangères de Suisse. Quel projet le travailleur social peut mettre en place afin d'encourager, de manière positive et dans le respect de chacun, le processus d'intégration ?

1. EXPÉDITION D'UN JOUR

Afin de favoriser l'intégration et la pratique de la langue, nous pourrions imaginer la mise en place d'un projet concret et attrayant qui vise à promouvoir la rencontre entre les migrants - public du travailleur social - et les habitants de Suisse, communautés étrangère et autochtone confondues. À raison de deux fois par mois, dans un premier temps, une expédition d'un jour pourrait être organisée dans différentes villes de Suisse. En cas de succès, d'autres professionnels volontaires peuvent être recrutés afin d'organiser ces activités plus fréquemment. Un minibus, conduit par le travailleur social, serait utilisé pour cette sortie en petit groupe. Ces journées se réaliseraient sur inscription. Dès lors un montant de 10 francs par personne serait demandé et permettrait ainsi de financer le transport. De même, chaque participant apporterait un pique-nique, de préférence une spécialité de son pays d'origine, qu'il pourrait partager avec les autres membres du groupe lors du repas.

Le déroulement des journées serait semblable lors de toutes les excursions. Le groupe se rassemblerait le matin à un lieu précis et serait déposé au même endroit en fin de soirée. Durant les journées, des moments en groupe ainsi que des temps libres seraient planifiés. Le groupe se réunirait ainsi lors du repas, des activités proposées par l'éducateur ou lors d'une visite collective. Le professionnel proposerait la visite d'un seul lieu emblématique de la ville pour éviter de charger les journées. Sur les temps de groupe, il se concentrerait plutôt à renforcer la cohésion du groupe par diverses activités. Les temps libres, prévus après les temps en groupe, seraient également des opportunités pour créer des liens entre les participants et de communiquer en français. À ce propos, le travailleur social veillerait à ce que les communications se fassent en français à l'intérieur du groupe.

Ces journées de rencontres viseraient divers objectifs permettant aux participants d'évoluer de manière positive dans le processus d'intégration. Premièrement, elles

seraient un moyen de partage, de découverte de l'autre et seraient l'opportunité de développer de nouvelles relations sociales. Ces sorties amèneraient également les personnes à exercer leurs compétences en français. En effet, les participants seraient encouragés à communiquer à plusieurs reprises avec les autres membres du groupe. Par ailleurs, ils auraient l'occasion de découvrir la Suisse et d'élargir leurs connaissances du pays en visitant un lieu de la ville. Enfin, ces rencontres permettraient de découvrir des spécialités culinaires et de partager sur les cultures et les pratiques de chacun.

Pour le professionnel qui organise ces rencontres, il serait important de cibler sur la mixité des participants. L'activité s'adresserait autant aux hommes qu'aux femmes, aux jeunes qu'aux adultes ou encore aux Turcs qu'aux diverses communautés étrangères. Le travailleur social se soucierait d'inscrire les participants en tenant compte de la mixité des nationalités afin d'amener une plus grande richesse culturelle. Si plusieurs personnes de même nationalité participent à l'expédition, il les encouragerait à communiquer en français.

Ces rencontres se déroulant entre deux populations distinctes, il serait nécessaire de préciser le public cible de chacune d'elles. Le premier groupe de participants, sur lequel le travailleur social se concentrerait, serait celui des migrantes, quels que soit l'origine et le statut, qui souhaiteraient faire des rencontres et pratiquer leur français au moyen d'une expédition amusante. Ce sont les personnes migrantes qui seraient ciblées pour cette excursion car, premièrement, elles sont plus directement concernées dans cette recherche, mais également car ces populations sont particulièrement impliquées dans le processus d'intégration. Elles devraient pouvoir avoir quelques notions en français et devraient réussir à se faire comprendre, même à l'aide d'un vocabulaire très simplifié. Cela sous-entend que l'expédition ne serait pas destinée aux migrants arrivés en Suisse récemment. La deuxième population ciblée par ce projet concernerait les résidents de Suisse. Elle comprendrait non seulement les autochtones, mais pourrait également être destinée aux étrangers installés en Suisse de longue date et qui arrivent à s'exprimer en français. Les personnes cibles seraient des citoyens portant un intérêt à la problématique de l'intégration et qui désireraient passer une journée riche en partage avec des migrants ayant la volonté d'évoluer dans le processus d'intégration.

Afin de mettre en place ce projet, le travailleur social devra entreprendre des démarches en amont. En effet, pour qu'un tel projet puisse se réaliser, il serait important d'en informer la population concernée et de le rendre visible au moyen de la publicité. Afin d'encourager les potentiels participants, le professionnel pourrait créer un flyer attractif contenant les informations principales : le partage avec d'autres personnes de nationalités diverses (rencontres interculturelles), la visite d'une ville de Suisse, la pratique de la langue française, le coût de l'activité, la date, l'horaire, le nombre maximum de participants prévus et l'adresse de contact. Pour les personnes intéressées, les principales sources de motivation seraient l'activité ludique qu'est la visite d'une ville ainsi que les faibles coûts qu'elle engendre. Pour solliciter la

participation du côté des migrants, le travailleur social pourrait envoyer un mail accompagné du flyer et expliquer clairement le projet et ses objectifs aux structures qui sont amenées à travailler avec des migrants en Valais. Pour cela, de la publicité pourrait être faite auprès des institutions et associations telles que : l'OSEO, le Centre Suisses-Immigrés, la Croix-Rouge Valais, l'association de la Maison du Monde, l'association Pluri-Elles, l'espace Interculturel de Sierre, l'école-club Migros, etc. Le Service de la population et des migrations (SPM) et le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pourraient également être averti d'un tel projet afin qu'ils dirigent des migrants soucieux de leur intégration vers la personne de contact. Pour solliciter la participation de la population helvétique, le travailleur social pourrait afficher les flyers dans des lieux visibles et fréquentés de tous, tels que les centres commerciaux. De la publicité peut également être faite au moyen des réseaux sociaux. Dans le but d'atteindre davantage d'habitants de Suisse intéressés par les questions d'intégration, le professionnel pourrait présenter son activité aux responsables des divers projets déjà mis en place en Valais. Ainsi, par exemple, la cheffe du projet « cohabiter » pourrait diriger les personnes intéressées vers le travailleur social.

Tout au long de la sortie, le professionnel devra concentrer son travail à favoriser une bonne dynamique de groupe et à veiller à ce que chacun soit respecté. Grâce aux compétences relationnelles acquises durant sa formation, le travailleur social devra instaurer une forte cohésion au sein du groupe afin de d'encourager les échanges, les discussions et les amitiés. Pour favoriser la rencontre et la connaissance entre chacun, il pourrait demander à chacun de se présenter. Qui est-il ? D'où vient-il ? Pourquoi est-il présent à cette journée d'expédition ? Que connaît-il de la ville de destination ? Les présentations pourraient tout à fait se dérouler de manières interactives, et l'on pourrait imaginer que les autres membres du groupe posent une question ou rebondissent sur la discussion. Dans le but de renforcer les liens, le professionnel pourrait également proposer une brève activité de cohésion du groupe avant d'annoncer un temps libre. En résumé, tout en se montrant discret durant la journée, il doit favoriser les attaches au sein du groupe dans le but d'encourager les participants à échanger entre eux dans le respect et l'éthique.

IX. CONCLUSION

1. RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Suite à de nombreux réajustements liés à la problématique, nous nous sommes finalement tournés vers la question de la compréhension du processus d'intégration. En effet, les différentes représentations de l'intégration qui émergeaient des échanges avec mon entourage, des informations reçues à la télévision ou encore des discours de certains politiciens m'ont souvent interpellée. Le cadre théorique de ce travail, mais aussi les entretiens avec des personnes d'origine turque, auront permis de satisfaire ma curiosité à l'égard d'un thème qui attise mon intérêt et d'en apprendre davantage.

« Quelles représentations du processus d'intégration ont les migrants originaires de Turquie résidant en Valais ? »

À travers cette interrogation, il s'agissait de saisir les questions autour de l'intégration, notamment sa définition, les indicateurs qui lui sont associés et les acteurs responsables de ce processus. En outre, nous avons consacré une partie de la recherche au champ linguistique en lien avec l'intégration en cherchant à comprendre ce que cela représente pour les Turcs.

Au terme de ce travail de Bachelor, nous pouvons affirmer que les migrants turcs ont des représentations tantôt semblables, tantôt éloignées du processus d'intégration. De manière générale, les Turcs sont unanimes sur peu de points seulement. À travers les discours des personnes rencontrées, la compréhension de l'intégration se rallie aussi bien à de l'assimilation, qu'à de la ghettoïsation, elle se rapproche néanmoins la plupart du temps de la définition de l'intégration créatrice selon Métraux (2011), qui indique qu'elle est le résultat du mélange entre la culture du pays d'origine et celle du pays d'accueil. La majorité des personnes expriment des attaches à leur culture d'origine, qui constitue un élément important de leur identité, et tentent de la conserver du mieux que possible. Cet aspect ne signifie pas pour autant que les Turcs ne prennent pas en considération le style de vie helvétique. En effet, ils démontrent à plusieurs reprises qu'une intégration réussie passe par l'adaptation à la Suisse au niveau de la langue, des lois ou encore par le fait d'avoir un emploi et des relations sociales. Si l'indicateur relatif au respect des lois est exprimé dans cinq entretiens, celui de la langue fait l'unanimité pour tous les Turcs. En effet, il est possible d'affirmer que la maîtrise d'une langue locale est un critère primordial pour les Turcs, sans quoi ils se retrouvent bloqués dans d'autres domaines rattachés à l'intégration. L'importance de cet indicateur apparaît notamment dans les nombreux actes qu'ils accomplissent au quotidien afin d'apprendre, tous les jours un peu plus, le français.

À travers cette étude, l'intégration apparaît réellement comme un processus long et complexe. Une progression positive de l'intégration est souvent perçue comme un défi pour les migrants. Le fait d'apprendre la langue, d'avoir des relations sociales ou de se sentir suffisamment bien en Suisse peut durer des années. Cela accentue d'autant

plus la complexité de ce processus. Les parties théoriques indiquent les critères nécessaires afin de « bien s'intégrer ». Or en pratique, intégration et sentiment d'intégration vont de pair. L'illustration en est faite par l'affirmation de Gulben disant « se sentir bien intégrée », mais qui concrètement n'a pas d'emploi, ne maîtrise pas le français et n'a que peu de relations sociales avec les indigènes.

En outre, les entretiens avec des migrants turcs nous ont permis de réaliser que leur vision de l'intégration est parfois élevée en exigences. En effet, cinq migrants sur six mentionnent l'importance pour un étranger de respecter à la lettre les lois du pays. Or, nulle source autour de l'intégration ne s'attache en particulier sur ce point.

Finalement, étant donné que la signification de l'intégration varie selon chacun, il est, dans un premier temps, important d'en avoir conscience lors de contacts avec les personnes étrangères. Ainsi, chacun peut promouvoir la paix sociale par la compréhension, l'acceptation et la tolérance envers l'autre.

2. LIMITES DE LA RECHERCHE

Durant le processus de recherche entrepris, plusieurs limites sont apparues. La première concerne l'échantillon de ce travail. En effet, les résultats se limitent exclusivement aux personnes sélectionnées, soit aux rencontres avec six Turcs. Ils sont ainsi peu représentatifs de la totalité de la diaspora turque de Suisse. Si d'autres individus avaient été rencontrés, il aurait été fort probable que les finalités se voient modifiées.

De plus, une des limites de ce travail a été la méthode utilisée, c'est-à-dire les entretiens semi-directifs. Afin de constituer l'échantillon, la participation de plusieurs personnes a été sollicitée. Durant tout le processus de recherche, deux refus ont été rencontrés. Cela peut être lié, d'une part au sujet plutôt sensible qui a été retenu, d'autre part à l'implication que demande l'entretien pour les personnes concernées. Le fait de dévoiler une partie de sa vie lors d'une rencontre, qui plus est en étant enregistré, peut créer un certain inconfort. Aussi, cette méthode d'entretien s'est avérée délicate à manier lors des entretiens. Ce procédé consiste à s'appuyer sur des questions principales en donnant une grande liberté de discours. Or, il a été plusieurs fois difficile de ne pas induire les réponses des migrants par certaines questions, parfois trop dirigées.

Une troisième limite s'est révélée lors de la rédaction du cadre théorique. En ce qui concerne le dernier concept théorique, soit la diaspora turque de Suisse, il a été difficile de trouver de la documentation spécifique à ce sujet. Plusieurs travaux sur les migrations des Turcs existent, mais peu de sources concernent ceux qui se sont installés en Suisse. C'est la raison pour laquelle le rapport de l'Office fédéral des migrations (ODM), qui est actuellement remplacée par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), a été particulièrement consulté dans le cadre de cette recherche.

De même, il a parfois été difficile de trouver des indications récentes au sujet de la population concernée. C'est notamment pour cela que ce travail contient des renseignements provenant de dates différentes.

3. BILAN PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

Par ces longues années de travail, j'ai vécu plusieurs périodes difficiles de doutes et d'imprévus. Cependant, le processus du travail de Bachelor m'a permis de développer de nombreuses compétences.

D'un point de vue personnel, j'ai beaucoup exercé mon sens de l'organisation en me forçant à cibler tout mon texte sur une problématique unique. En effet, dès le départ, je me suis retrouvée en difficulté quant à ma problématique. Tous les sujets autour de l'intégration et des étrangers attiraient mon attention. C'est ce qui m'a amenée à m'éparpiller et à perdre un temps considérable à rédiger des concepts que j'ai par la suite supprimés. Par ailleurs, ces nombreuses modifications, qui ont parfois été pénibles à vivre moralement, m'ont permis de travailler ma persévérance. Le choix de l'objet de recherche a été un de mes plus grands obstacles durant le processus. Après de nombreux réajustements, j'ai décidé de me concentrer sur la compréhension de l'intégration selon chacun et sur le thème de la langue dans l'intégration. Une fois l'objet de recherche éclairci, j'ai réussi à organiser mon texte de manière à suivre un même fil conducteur.

La rédaction d'un travail conséquent m'a donné l'occasion d'améliorer mes compétences en écriture et en synthèse. Même si dans mon parcours étudiant, nous devons parfois fournir des travaux, aucun n'était aussi conséquent et exigeant. Par cette étude, j'ai pu effectuer des recherches approfondies sur un thème et rédiger de manière synthétique les informations qui correspondaient à ma problématique. J'ai dû apprendre à poser mes trouvailles de manière organisée, succincte et compréhensible, ce qui n'a pas toujours été chose aisée pour moi.

D'un point de vue professionnel, j'estime avoir approfondi et aiguisé mes connaissances dans le domaine de l'intégration, mais également dans celui de la migration. Ces apprentissages ont également été bénéfiques et enrichissants au niveau personnel. Par ailleurs, je pense avoir pris connaissance, et surtout conscience, de certaines choses qui touchaient les étrangers de Suisse. Par exemple, dans la mesure où la perception de l'intégration est subjective, le travailleur social peut animer les échanges et les débats sur les représentations de chacun dans le respect pour favoriser ainsi le discours sur un même niveau de compréhension. D'autres résultats qui peuvent être exploités au niveau professionnel sont ressortis. Il y avait notamment l'importance de la langue du pays d'accueil dans l'intégration ou encore la responsabilité du pays d'accueil dans ce même processus, élément qui me paraît aujourd'hui évident mais qui ne l'était pas avant les lectures. À la fin de ce travail, je

peux affirmer que les personnes interrogées portent toute de l'importance à être « bien intégrée ». J'ai pris conscience de l'importance et de l'enjeu que représente l'intégration pour les étrangers. En tant que travailleuse sociale, il est nécessaire d'accompagner les personnes étrangères aux mieux et selon leurs besoins dans ce processus complexe.

En ce qui concerne mes objectifs de recherche, je pense qu'ils ont été atteints. Au niveau personnel, j'ai eu l'occasion de développer mon sens de l'organisation tout au long de ce travail conséquent, comme déjà évoqué. J'ai su utiliser une méthodologie de travail et structurer mon texte. De plus, prendre de la distance avec mes propres opinions et mon vécu n'a pas été simple. Cependant, je pense avoir tout de même réussi à prendre du recul grâce à l'adoption d'une position neutre durant les rencontres et à l'aide de la grille d'entretien pour ne pas m'éloigner du cadre de la recherche.

Au niveau professionnel, comme évoqué précédemment, je pense avoir saisi la complexité du concept de l'intégration en termes de processus. Les diverses définitions qui lui sont rattachées ainsi que le parcours laborieux menant à une « intégration » sont des éléments qui attestent sa complexité. Par les entretiens, j'ai réalisé l'importance de la langue dans le processus d'intégration. La maîtrise d'une langue nationale est considérée comme une étape centrale et indispensable pour les migrants, sans quoi peu de choses peuvent être accomplies. Finalement, j'ai su élaborer un projet adéquat. Il a été pensé en fonction des notions apprises dans le cadre théorique, des besoins des migrants mais également en fonction des résultats de l'analyse.

X. BIBLIOGRAPHIE

- BAREL, Y.** (1990). *Le Grand Intégrateur*, in *Connexions*, n° 6. Consulté le 10 octobre 2015 sur https://www.eesp.ch/fileadmin/user_upload/publications/media_27-paradoxes_01.pdf.
- BERSET, C., BOILLAT, J.-P., KOHLER, F., LEIMER BAKKERS, A., NOLDE, M. & STETTLER, F.** (2003). *Des atouts à reconnaître et à valoriser. Pour une politique d'intégration adaptée aux enfants et aux jeunes d'origine étrangère*. Berne : Commission fédérale pour la jeunesse.
- BOLZMAN, C. & TABIN, J.-P.** (Eds.) (1999). *Populations immigrées : quelle insertion ? Quel travail social ?* Genève : Editions IES ; Lausanne : Cahiers de l'EESP.
- CALOZ-TSCHOPP, M.-C.** Dictionnaire de politique sociale. *Asile (Requérant d')*. Consulté le 10 février 2017 sur <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=50>.
- CESARI-LUSSO, V.** (2001). *Quand le défi est appelé intégration. Parcours de socialisation et de personnalisation de jeunes issus de la migration*. Berne : Peter Lang.
- Cohabiter ; Valais central (2014). *Projets*. Consulté le 6 janvier 2017 sur <http://www.cohabiter.org/projets/>.
- Confédération suisse (2010). Secrétariat d'État aux migrations SEM. *Double nationalité*. Consulté le 5 janvier 2017 sur https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/buergerrecht/schweizer_buergerrecht/doppelbuergerrecht.html.
- Confédération suisse (2016). Archives fédérales suisses. *La Suisse, pays d'immigration*. Consulté le 6 février 2017 sur <https://www.bar.admin.ch/bar/fr/home/recherche/recherche/themes/auf-den-spuren-von-aus--und-einwanderern/einwandererland-schweiz.html#1644419289>.
- Confédération suisse (2016). Secrétariat d'État aux migrations SEM. *Programmes cantonaux d'intégration*. Consulté le 1^{er} avril 2017 sur <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/integration/kip.html>.
- Confédération suisse (2017). Secrétariat d'État aux migrations SEM. *Livret N (pour les requérants d'asile)*. Consulté le 28 mars 2017 sur https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/aufenthalt/nicht_eu_efta/ausweis_n_asylsuchende.html.

Confédération suisse. Office fédéral de la statistique. *Chômeurs au sens du PIB*. Consulté le 1er avril 2017 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/chomage-sous-emploi-places-vacantes/chomeurs-bit.html>.

Confédération suisse. Office fédéral de la statistique. *Indicateurs de nuptialité et de divorcialité en Suisse*. Consulté le 11 juillet 2017 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/mariages-partenaires-divorces/divortialite.assetdetail.162075.html>.

Confédération suisse. Office fédéral de la statistique. *Langue nationale comme langue principale*. Consulté le 17 juillet 2017 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/indicateurs-cles/langue/langue-nationale.html>.

Confédération suisse. Office fédéral de la statistique. *Langue*. Consulté le 17 juillet 2017 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/indicateurs-cles/langue.html>.

Confédération suisse. Office fédéral de la statistique. *Les indicateurs de l'intégration*. Consulté le 5 février 2017 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/tous-indicateurs.html>.

Confédération suisse. Office fédéral de la statistique. *Marché du travail*. Consulté le 10 juillet 2017 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/indicateurs-cles/marche-travail.html>.

Confédération suisse. Office fédéral de la statistique. *Population de nationalité étrangère*. Consulté le 6 février 2017 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere.html>.

Confédération suisse. Office fédéral de la statistique. *Structure de la population résidente permanente selon les cantons*. Consulté le 11 juillet 2017 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/nationalite-etrangere.assetdetail.80431.html>.

CRETTON, V. (2013). *Parcours de migrants en Valais*. Revue d'information sociale REISO. Consulté le 9 octobre 2015 sur <http://www.reiso.org/spip.php?article3346>.

CRETTON, V., AMREIN, T. & FELLAY, J.-C. (2012). *Racines et boutures. Migrants et identités locales dans le Bas-Valais*. Sembrancher : CREPA.

Dictionnaire le Larousse. *Etranger*. Consulté le 20 décembre 2016 sur http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9tranger_%C3%A9trang%C3%A8re/31536.

Dictionnaire le Larousse. *Sans-papiers*. Consulté le 6 février 2017 sur <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sans-papiers/70894>.

HAAB, K., BOLZMAN, C., KUGLER, A. & YILMAZ, Ö. (2010). *Diaspora et communautés de migrants de Turquie en Suisse*. Berne : ODM.

HEINIGER, M. (2008) Dictionnaire historique de la Suisse. *Immigration*. Consulté le 6 février 2017 sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7991.php>.

Illustration 1 : « manières d'être dans un monde » : **METRAUX, J.-C.** (2011). *La migration comme métaphore. Manières d'être dans un nouveau monde*, page 92. Paris : La Dispute.

Illustration 2 : « répartition de la diaspora turque de Suisse » : **HAAB, K., BOLZMAN, C., KUGLER, A. & YILMAZ, Ö.** (2010). *Diaspora et communautés de migrants de Turquie en Suisse*, page 46. Berne : ODM.

Illustration 3 : « langues principales des Turcs de Suisse » : **HAAB, K., BOLZMAN, C., KUGLER, A. & YILMAZ, Ö.** (2010). *Diaspora et communautés de migrants de Turquie en Suisse*, page 63. Berne : ODM.

Illustration 4 : « langues parlées selon les contextes » : **WANNER, P.** (2004). *Migration et intégration : populations étrangères en Suisse*, page 55. Neuchâtel : OFS.

Illustration de la page de garde : Cmaville. (2012). *Fête de la diversité*. Consulté le 27 décembre 2015 sur <http://drummondville.cmaville.ca/activite/fete-de-la-diversite-culturelle-de-drummondville>.

Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (= LEtr / [RO 2007 5437](#)).

Loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (= LAsi / [RO 1999 2262](#)).

MARTI, V. (12 mai 2014). *Après le 9 février : être ou ne pas être suisse*, Radio Vacarme reportage n°4, RTS. Consulté le 22 avril sur <http://www.rts.ch/play/radio/vacarme/audio/apres-le-9-fevrier-etre-ou-ne-pas-etre-suisse-45?id=5814436>.

MARTINIELLO, M. & REA, A. (2012). *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*. Bruxelles : Fédération Wallonie-Bruxelles.

METRAUX, J.-C. (2011). *La migration comme métaphore*. Paris : La Dispute.

PERREGAUX, C., OGAY, T., LEANZA, Y. & DASEN, P. (2001). *Intégrations et migrations. Regards pluridisciplinaires*. Paris : l'Harmattan.

FIGUET, E. (2004). *L'immigration en Suisse : cinquante ans d'entrouverture*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

FIGUET, E. (2009). *L'immigration en Suisse : soixante ans d'entrouverture*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

Portail officiel de la ville de Sion (2017). *Permis de séjour*. Consulté le 28 mars 2017 sur <http://www.sion.ch/particuliers/vieprivee/controle-habitants/permis-de-sejour.xhtml>.

Radio Télévision Suisse. Infrarouge (3 mars 2009). « Faut-il interdire les minarets en Suisse ». Consulté le 27 février 2017 sur <https://www.youtube.com/watch?v=JdzTPuew2U8>.

ROSENBAUM, F. (1997). *Approche transculturelle des troubles de la communication. Langage et migration*. Paris : Masson.

SAFI, M. (2011). *Penser l'intégration des immigrés : les enseignements de la sociologie américaine* in *Sociologie*, n°2, vol. 2, pp. 149-164. Consulté le 10 octobre 2015 sur <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2011-2-page-149.htm>.

STUDER, B., ARLETTAZ, G. & ARGAST, R. (2013). *Le droit d'être Suisse: acquisition, perte et retrait de la nationalité de 1848 à nos jours*. Lausanne : Antipodes.

TABIN, J.-B. Dictionnaire suisse de politique sociale. *Intégration*. Consulté le 10 février 2017 sur <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=444>.

TOSATO, O. Dictionnaire suisse de politique sociale. *Permis d'établissement*. Consulté le 1^{er} avril 2017 sur <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=578>.

UNESCO. Apprendre à vivre ensemble. *Migrant/migration*. Consulté le 20 décembre 2016 sur <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/international-migration/glossary/migrant/>.

WANNER, P. (2004). *Migration et intégration : populations étrangères en Suisse*. Neuchâtel : OFS.

WANNER, P. (Ed.) (2012). *La démographie des étrangers en Suisse*. Zurich et Genève : Editions Seismo.

WICKER, H.-R., FIBBI, R. & HAUG, W. (Eds.) (2003). *Les migrations et la Suisse*. Zurich : Editions Seismo.

WINDISCH, U. (2002). *Suisse-immigrés : quarante ans de débats 1960-2001*. Lausanne : L'Age d'homme.

XI. ANNEXES

- Annexe 1 : Formulaire de consentement
- Annexe 2 : Grille d'entretien en français
- Annexe 3 : Grille d'entretien en turc
- Annexe 4 : Pyramide des âges des Turcs (graphique)
- Annexe 5 : Statuts de séjour des Turcs (graphique)
- Annexe 6 : Niveau de formation des Turcs (graphique)
- Annexe 7 : Secteurs d'activité des Turcs (graphique)

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**Formulaire de consentement**

Cette étude a été élaborée dans le cadre d'un Bachelor en Travail Social de la HES-SO de Sierre. Elle a pour but de récolter des informations sur la manière dont les personnes originaires de Turquie et vivant en Valais perçoivent le processus d'intégration. Ce travail cherche à approfondir la notion d'intégration pour mettre en exergue les différentes nuances qui lui sont données. Les entretiens permettront également d'identifier certaines pistes d'action qui peuvent être utilisées, notamment en tant qu'éducatrice sociale, avec les personnes étrangères et/ou migrantes.

Chercheuse :

1. J'ai été informé de la recherche et de son déroulement. J'ai pris connaissance que les enregistrements qui seront effectués, seront détruits à la fin du travail.
2. Je participe volontairement à cette étude et peux me retirer à n'importe quel moment. Je peux décider librement de ne pas répondre à certaines questions.
3. Les données récoltées seront utilisées de manière confidentielle et elles ne seront pas utilisées dans d'autres circonstances. Le nom, prénom et le lieu de résidence des personnes reste anonyme.
4. J'ai pu poser les questions liées à la recherche.

Je consens à participer volontairement à ce projet.

Nom et prénom

Date

Signature

.....

.....

.....

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN EN FRANÇAIS

Thèmes	Sous-thèmes	Questions
Débuter l'entretien	Connaissance, profil de la personne	<p>Date d'arrivée ?</p> <p>Autorisation de séjour ?</p> <p>Âge ?</p> <p>Formation achevée ?</p> <p>Profession ?</p> <p>État civil ?</p> <p>Situation familiale (époux/se, enfant/s) ?</p>
Migration	<p>Décision</p> <p>Motivation</p> <p>Départ</p> <p>Arrivée</p>	<p>Comment êtes-vous arrivés en Suisse ?</p> <p>Quelles ont été vos motivations / vos attentes ?</p> <p>Comment avez-vous vécu l'arrivée, comment s'est-elle passée ?</p>
	Signification	Que signifie pour vous l'intégration ?

Intégration	<p>Indicateurs</p> <p>Gestion des différentes cultures</p> <p>Acteurs impliqués dans le processus</p> <p>Ressentis</p> <p>Facilités - Freins</p>	<p>Qu'est-ce qu'une personne intégrée selon vous ? Quels sont les indicateurs qui montrent qu'elle est intégrée ?</p> <p>Un critère est-il plus important que les autres ? Pourquoi ?</p> <p>Comment vit-on avec la culture turque et la culture suisse ?</p> <p><i>On entend souvent dire que l'étranger doit pouvoir être intégré au pays d'accueil. Est-ce que selon vous c'est le seul acteur dans le processus d'intégration ?</i></p> <p>Comment vous sentez-vous/situez-vous dans votre processus d'intégration ? Comment le vivez-vous ?</p> <p>Avez-vous eu des facilités ou des difficultés au cours de votre processus d'intégration ?</p>
Langue	<p>Langue maternelle</p> <p>Langue locale</p> <p>Importance attribuée</p>	<p><i>On attend souvent d'un étranger qu'il apprenne la langue du pays pour être intégré. Qu'en pensez-vous ?</i></p> <p>Pensez-vous important d'apprendre la langue française ? Pourquoi ? Y a-t-il un niveau à atteindre selon vous ?</p> <p>Que pouvez-vous dire de votre pratique en langue française ? Comment-pensez-vous que vous êtes situé ?</p> <p>Comment avez-vous appris ce que vous savez de la langue française ? <i>Que ce soit quelques mots ou la maîtrise de la langue</i></p>

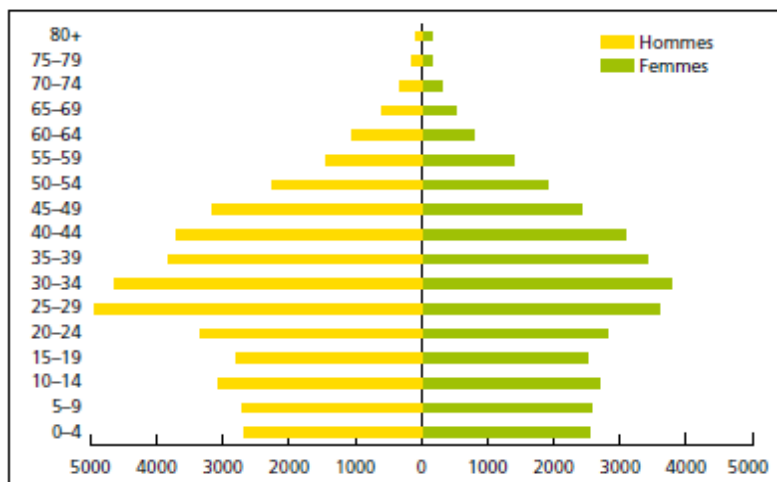
	<p>Utilisation</p> <p>Contextes</p>	<p>Avez-vous vécu des difficultés à communiquer en langue française ?</p> <p>Dans quelles situations les vivez-vous ?</p> <p>Comment faites-vous lorsque vous rencontrez des difficultés ?</p> <p>Utilisez-vous des astuces pour communiquer avec des gens qui ne parlent pas le turc ?</p> <p>Dans quels contextes êtes-vous amené à parler français dans votre quotidien ?</p> <p>Quand êtes-vous amené à avoir des contacts avec des personnes qui ne parlent pas le turc ?</p> <p>Et votre langue d'origine, quand avez-vous l'occasion de l'utiliser ?</p> <p>Quelle langue utilisez-vous dans les contextes comme : maison (époux et enfants) ? Amis-connaissances ? Loisirs ? Musique ? TV ? Journal ?</p> <p>Pourquoi ? Comment expliquez-vous ces utilisations ?</p>
<p>Conclusion de l'entretien</p>	<p>Impressions</p> <p>Commentaires</p>	<p>Comment s'est passé l'entretien pour vous ?</p> <p>Aimeriez-vous ajouter quelque chose ?</p>

ANNEXE 3 : GRILLE D'ENTRETIEN EN TURC

Konu	Alt konu	Sorular
Görüşmeye başlamak	Tanışma süresi, insan profili	Geliş tarihi? Oturma izini? Yaş? Yapılmış eğitim? Meslek? Aile durumu (es, enfant/s) ?
Göç	Karar Motivasyon Gitme ani Varma ani	İsviçre'ye gelişiniz nasıl oldu? Motivasyon ve beklentileriniz nelerdi? Gelişinizi nasıl yaşadınız, nasıl geçti sizin için?
Entegrasyon	Anlam Gösterge Kültürlerin kullanımı Entegrasyon sürecinde aktörler His Zorluk - kolaylık	Sizin için entegrasyon ne demektir? Entegre olan bir insan nasıldır? Entegre olduğunu gösteren göstergeler hangileridir? Bir gösterge veya bir kriter daha mı önemlidir? Neden? Türk ve İsviçre kültürüyle nasıl yaşanılır? <i>Genelde duyulur ki buraya gelen yabancı İsviçre'ye entegre olması lazım. Sizin için tek yabancı insan mı sorumludur kendi entegrasyon sürecinden?</i> Siz kendi entegrasyon sürecinizde nasıl hissediyorsunuz? Onu nasıl yaşıyorsunuz? Entegrasyon sürecinde kolaylıklarınız veya zorluklarınız oldu mu?

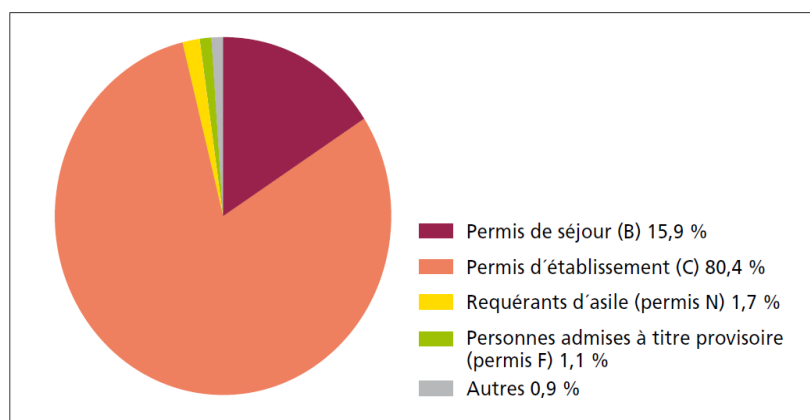
Dil	Ana dil	Genelde duyulur ki buraya elen yabancı İsviçre'nin dilini öğrenmeli. Siz ne düşünüyorsunuz?
	Yerli dil	Sizce Fransızca öğrenmek önemli midir? Neden? Varılması gereken bir seviye var mıdır?
	Verilen önem	Siz kendi Fransızcanızdan ne dersiniz? Nerde olduğunuzu düşünüyorsunuz?
	Kullanım	Fransızca öğrendiklerinizi nerden öğrendiniz? Bir kaç kelime veya dil olabilir
	Kontekst / bağlam	Fransızca konuşmakta zorluklar çektiniz mi?
		Ne gibi durumlarda çekiyorsunuz? Zorluk çektiğinizde nasıl yapıyorsunuz?
Görüşmeye son vermek	His Yorum	Türkçe konuşmayan insanlarla konuşmak için hileler kullanıyor musunuz? Günlük hayatınızda hangi durumlarda Fransızca'yı kullanmaya fırsatınız var? Ne zaman Türkçe konuşmayan insanlarla paylaşmaya imkânınız var? Ve Türkçeyi ne gibi durumlarda kullanmaya fırsatınız var? Hangi dili bu durumlarda kullanırsınız: evde (es et çocuk)? Arkadaş - Tanıdık? Hobi? Müzik? TV? Haber? Neden? Bunun bir anlatımı var mıdır? Sizin için görüşme nasıl geçti? Bir şey eklemek ister misiniz?

ANNEXE 4 : PYRAMIDE DES ÂGES DES TURCS⁴³



Pyramide des âges des individus de nationalité turque de Suisse, 2007

ANNEXE 5 : STATUT DE SÉJOUR DES TURCS⁴⁴

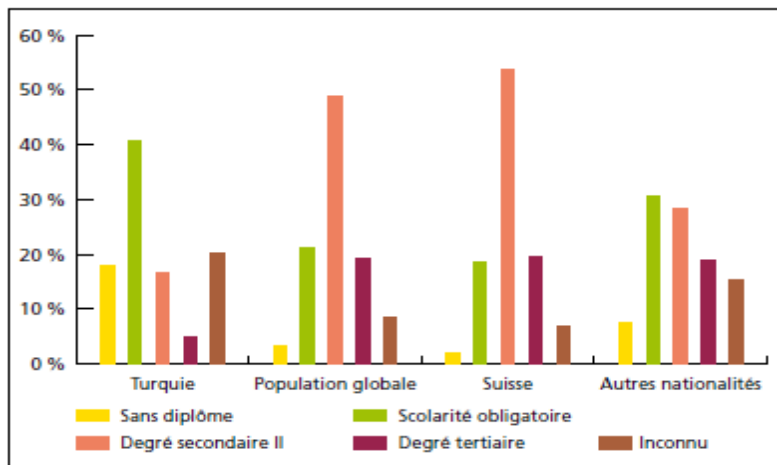


Population de nationalité étrangère, selon le statut de séjour, fin 2007, en%

⁴³ HAAB, K., BOLZMAN, C., KUGLER, A. & YILMAZ, Ö. (2010). *Diaspora et communautés de migrants de Turquie en Suisse*, page 47. Berne : ODM

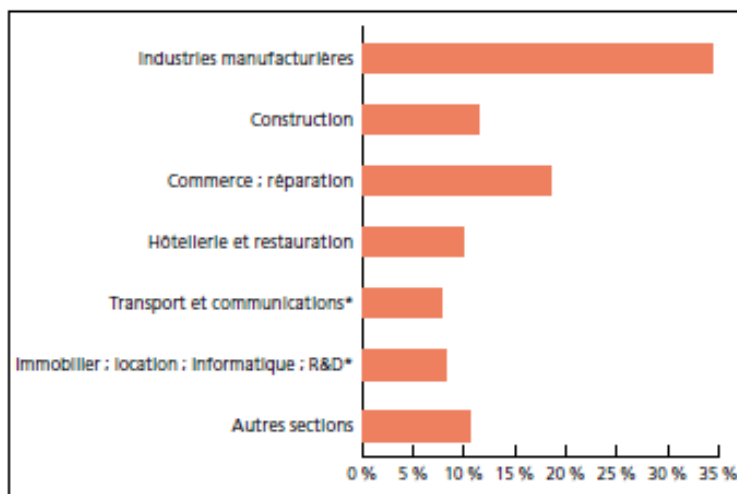
⁴⁴ *Ibid*, p.49.

ANNEXE 6 : NIVEAU DE FORMATION DES TURCS⁴⁵



Niveau de formation de la population adulte (25 ans et plus) turque, en comparaison de la population suisse et étrangère, 2000, en %.

ANNEXE 7 : SECTEURS D'ACTIVITÉ DES TURCS⁴⁶



Secteurs d'activité des hommes de nationalité turque de Suisse en 2008, en %

⁴⁵ *Ibid*, p.55.

⁴⁶ *Ibid*, p.69.

XII. GLOSSAIRE

AELE : Association européenne de libre-échange

AVIC : Association valaisanne pour l'interprétariat communautaire

CSI : Centre Suisses-Immigrés

LAsi : Loi sur l'asile

LEtr : Loi fédérale sur les étrangers

ODM : Office fédéral des migrations

OFS : Office fédéral de la statistique

OIE : Ordonnance sur l'intégration des étrangers

ORP : Office régional de placement

OSEO : Œuvre suisse d'entraide ouvrière

PIC : Programme d'intégration cantonal

PKK : Parti des travailleurs du Kurdistan

RTS : Radio Télévision Suisse

SEM : Secrétariat d'État aux migrations

SPM : Service de la population et des migrations

UDC : Union démocratique du centre

UE : Union européenne

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNIPOP : Université populaire